



BULLETIN

DÉPARTEMENTAL

OFFICIEL

DÉPARTEMENT DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance du lundi 19 octobre 2009

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à quinze heures quarante minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, président, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, la séance de Conseil de Paris, en formation de Conseil général, est ouverte.

Adoption d'un compte rendu.

M. LE PRÉSIDENT. - Le compte rendu sommaire de la séance du mardi 29 septembre 2009 a été affiché.

Y a-t-il des observations ?

Il n'y en a pas.

Le compte rendu sommaire est donc adopté.

2009 DF 18 G - Communication de M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, sur les orientations budgétaires.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous rappelle que les orientations budgétaires pour le Département de Paris pour 2010 ont déjà été débattues dans la matinée lors du Conseil municipal conjointement avec celles de la Ville.

2009, SG 3 G - Signature du contrat particulier entre le Département de Paris et la Région Ile-de-France.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif à la création d'un Institut de Recherche sur les métropoles durables.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif au soutien renforcé à la création et au développement d'entreprises innovantes.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif aux mutations environnementales et favoriser l'égalité sociale et territoriale.

M. LE PRÉSIDENT. - Le projet de délibération qui est maintenant soumis à notre examen porte sur le contrat particulier entre Paris et l'Ile-de-France.

Celui-ci s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle étape de la coopération entre la Région et tous les conseils...

(Brouhaha).

Aussi bien à droite qu'à gauche, tout ce bruit est insupportable !

Ce contrat mobilisera 340 millions d'euros pour financer 25 projets en quatre ans. Il porte sur trois axes : la solidarité, l'innovation et le développement durable.

La solidarité d'abord, parce qu'avant même de nous préparer au rebond, nous devons faire face aux urgences sociales de la crise et inscrire, quand c'est nécessaire, nos réponses dans la durée.

(Brouhaha).

Puis-je vous demander, y compris à côté, de parler un peu moins fort ?

Notre effort portera en particulier sur un hébergement de qualité pour les sans-abri et nous avons programmé à cet effet, sur ce mandat, 2.000 places nouvelles.

Au-delà de notre partenariat habituel avec la Région dans ce domaine, nous investirons ensemble 27 millions d'euros, afin de financer 700 places et d'en réhabiliter 1.500.

En outre, dans le cadre du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage, nous aménagerons 200 places de caravanes, réparties sur six aires d'accueil, sous réserve que, là aussi, l'Etat ne fasse pas obstacle à ces projets.

(Brouhaha).

Décidément, ils n'aiment ni les caravanes des gens du voyage ni le rugby ! Qu'est-ce que je dois faire !

En second lieu, pour préparer...

Et voilà ! Je ne dois faire ni l'un ni l'autre ! Qu'est-ce que je fais ? Je ne peux pas faire de logements sociaux dans le 17e...

(Protestations sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

... et je dois, malgré la majorité exprimée en mars 2008 à Paris, dire : "Mais non, on renverse la majorité, c'est l'U.M.P. qui gouverne !"

Eh bien, non ! Ce n'est pas ainsi, la démocratie !

En second lieu, pour préparer la sortie de crise mais aussi pour l'accélérer, nous misons sur l'innovation. Je m'en tiendrai à deux exemples.

D'abord, le lancement de "Paris Innovation Amorçage" : ce nouveau dispositif financera, en partenariat avec "Oséo", de jeunes entreprises innovantes. Et il mettra à la disposition des petites et moyennes entreprises tous les outils nécessaires à leur développement, sous la forme d'avances remboursables, de subventions ou de prêts.

C'est dans le même esprit que ce contrat prévoit un investissement important en faveur de l'enseignement supérieur. Je pense à la création de l'Institut d'études avancées dont la vocation sera d'accueillir dans notre métropole des chercheurs de très haut niveau venus du monde entier.

Je tiens également à mentionner la contribution importante de la Ville et de la Région au projet "Condorcet" de création d'un pôle universitaire de premier plan au Nord-est de Paris.

Le troisième axe de ce contrat particulier est le développement durable, c'est-à-dire la véritable invention collective d'une métropole adaptée aux défis globaux du siècle, aussi bien qu'au rythme de vie de ses habitants.

C'est dans le domaine des transports que l'engagement sera le plus conséquent pour des chantiers qui ne peuvent pas être différés.

Ainsi, Paris et la Région consacreront un effort financier important à la ligne 13 et à la modernisation du R.E.R., notamment les lignes B, C et D.

Et tandis que l'Etat poursuit son objectif de recentraliser sans y mettre les moyens financiers, la Ville et la Région s'engagent concrètement pour les projets de transport qui font encore défaut à la Métropole, au premier rang desquels "Arc Express".

Mes chers collègues, vous le voyez, ce contrat particulier, ce sont des engagements précis, des projets concrets, des efforts financiers sérieux. C'est ainsi que nous concevons une vraie relation partenariale.

Je remercie chaleureusement Anne HIDALGO, qui a coordonné l'élaboration de ce contrat avec la Région.

Je tiens aussi, bien sûr, à dire notre reconnaissance à Jean-Paul HUCHON, ainsi qu'à toute la majorité du Conseil régional d'Ile-de-France, pour ce travail exigeant mené en commun et j'invite notre Assemblée à voter ce projet de délibération porteur d'avenir pour l'ensemble de notre Métropole.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

La parole est d'abord à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Président.

Quand on vous entend, ce contrat particulier est merveilleux, il va tout nous permettre. Je vais donc me permettre, moi aussi, de rétablir peut-être quelques vérités à l'aide des chiffres, parce que les chiffres sont têtus.

La génération précédente du contrat particulier couvrait la période 2003-2006 ; je dirai juste pour mémoire qu'il était de presque 202 millions d'euros et surtout qu'il était financé à quasi-parité à 52,4 % pour Paris et 47,6 % pour le Conseil régional.

En effet, il y a un principe dans ces contrats particuliers ; c'est une participation financière à parité. Jusqu'ici, la seule exception était le contrat particulier avec la Seine-Saint-Denis, où le Conseil régional finance 60 % pour tenir compte des particularités du Département.

Eh bien Paris est devenue la seconde particularité maintenant, puisque la participation du Conseil régional n'atteint que 32 % et donc celle de la Ville de Paris plus de 67 %.

On peut ainsi observer que si le contrat est plus important que le précédent, la participation du Conseil régional, elle, est la même : 109 millions d'euros en 2009, 105 millions d'euros, constant, en 2003.

On peut aussi s'étonner de voir la Ville de Paris supporter un pourcentage qui dépasse largement les 50 %.

Je voudrais souligner, par rapport au contrat précédent, que deux volets progressent : le volet social, dirigé vers l'urgence, et le volet transports.

Avant d'intervenir sur le volet transports, j'évoquerai un point qui, lui, n'est pas au contrat particulier et qui aurait pu y être, car il aurait pris sa place dans ce que vous disiez tout à l'heure sur l'enseignement supérieur. Ce point concerne les lycées parisiens. En effet, l'un d'eux, le lycée Montaigne, a vu l'arrêt total de ses travaux de rénovation, alors que plusieurs de ses salles de classe et de laboratoires sont dans un état alarmant. Il y a un risque de fermeture partielle de l'établissement et donc une véritable urgence à agir, ce qui aurait pu être fait à l'occasion de ce contrat particulier, dans la même ligne de l'accent que nous souhaitons mettre sur le projet "Condorcet".

En ce qui concerne maintenant le volet transports, il concerne presque la moitié de ce contrat, c'est-à-dire 169 millions d'euros par rapport à 340.

Je voudrais d'abord dire que ce rappel des chiffres permet quand même de se rendre compte de la modestie de l'enjeu et de celle de la participation de la Région en particulier.

Un soutien est apporté à deux équipements stratégiques : le pôle Châtelet - Les Halles pour 80 millions et la gare EOLE Evangile pour 20 millions. Enfin, il y a encore 20 millions consacrés à l'aménagement d'une liaison piétonne entre les gares du Nord et de l'Est.

Rien de nouveau dans ces interventions, tout au plus sont-elles un coup de pouce discret à des opérations d'envergure.

Mais je ferai un commentaire particulier sur le pôle Châtelet - Les Halles. Son coût est estimé entre 126 et 155 millions d'euros. Pourquoi alors l'enveloppe du contrat particulier est-elle aussi réduite et, surtout, qu'est-ce qui explique la clef de financement à 87 % pour Paris et 13 % pour la Région, alors qu'il s'agit d'un pôle majeur des transports au niveau francilien ? Il faudrait qu'on m'explique.

D'autres passages sont également consacrés à différentes opérations : les protections phoniques, l'arrivée du T3 et la sécurisation du tunnel de Pantin. Il reste le passage consacré à la couverture du boulevard périphérique entre les portes des Ternes et Champerret et où est annoncé le financement d'une toute première phase de 10 millions d'euros en lien avec "un projet urbain à l'étude dans le secteur". Là, je dois dire que ma curiosité a été piquée.

Enfin, d'abord, on parle de l'Arlésienne, qui est la couverture du boulevard périphérique dans le 17^e. Evidemment, la somme est réduite. Mais surtout, on évoque un projet urbain qui n'existe pas, puisque nous n'avons, à ce jour, qu'une étude de faisabilité technique de la couverture, aucune information sur le projet urbain à venir, ni sur son financement ni sur le lancement d'une enquête publique ni sur un calendrier ; il me semble que cela mériterait quelques éclaircissements.

La partie développement durable et aménagement, quant à elle, est réduite à sa plus simple expression, en dépit des affichages d'intention répétés, soit de vous, Monsieur le Président, soit du Président de la Région : 20 millions d'euros, dont la moitié est destinée à l'implantation d'une forêt linéaire à la Z.A.C. "Claude-Bernard" - on ne peut que s'en réjouir dans le cadre d'une opération G.P.R.U. à Paris Nord-Est ; l'autre moitié concerne des études pour le développement et la diversification des énergies renouvelables et notamment l'énergie solaire.

Alors là, mes chers collègues, on peut quand même s'étonner de voir figurer à ce contrat Département-Région un type d'études aussi généraliste et au spectre, bien évidemment, national et non régional, bien que nous ne puissions que constater le retard considérable de production d'énergie solaire de la Région Ile-de-France par rapport à d'autres régions.

Alors si nous sommes en plein accord avec l'objectif affirmé fièrement de faire de l'Ile-de-France une éco-région modèle et responsable, la modestie des moyens qui y sont consacrés dans ce contrat et leur caractère généraliste, tels que les objectifs du contrat particulier sont décrits, nous laisse vraiment plus que perplexe.

Jusqu'à maintenant l'éco-région est plutôt éco-ratée.

Je dirai en conclusion que nous ne voterons pas ce contrat pour plusieurs raisons. D'abord, nous constatons qu'il ne comporte rien de neuf, que les accords portent sur des clefs de financement déjà discutées ou sur des études qui sont bien loin du concret. Nous n'avons pas été associés à l'élaboration de ce contrat, nous n'avons eu aucun contact avec les autres Départements, au moment où on met tous les sujets dans le cadre de Paris Métropole, si l'on en croit le Maire de Paris ; il y a là véritablement une contradiction.

Nous sommes bien loin des projets du Grand Paris ou même des mesures du plan de mobilisation adopté en juin 2009. Nulle part, il n'y a une vraie synergie avec des objectifs à long terme pour Paris et la Région. C'est donc un contrat sans concertation et à courte vue et c'est ce que nous déplorons.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition).

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Madame Karen TAÏEB, vous avez la parole.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Le contrat particulier 2009-2013 entre Paris et la Région Ile-de-France qui est soumis à notre projet de délibération est capital, capital de par son importance, plus de 340 millions d'euros seront investis pour les Parisiens et les Franciliens dont les deux tiers par le Département de Paris, capital car il permet de compléter le contrat de projets Etat - Région 2007-2013 et donc de prendre en compte la situation de crise sociale, crise sociale renforcée par les décisions "socialicides" du Gouvernement.

Pour seul exemple, je citerai la loi "modernisation du marché du travail". Celle-ci met en place des ruptures conventionnelles de C.D.I. voulues par le MEDEF qui viennent d'être multipliées par 20 et atteignent désormais le chiffre de 150.000. Pour le seul mois d'août, 11.925 personnes ont été, suite à cette mesure, inscrites au chômage. Cela n'est pas sans conséquence sur l'emploi global ; nous assistons à une précarisation généralisée des salariés en France et, plus particulièrement en Ile-de-France, avec une baisse de plus de 20 % des C.D.I.

Nous nous félicitons donc de ce projet de délibération qui, contrairement au Gouvernement et aux médias, ne sous-estime ni l'impact social de la crise ni son aggravation, aggravation d'autant plus certaine au vu du désengagement de l'Etat.

Face à ce phénomène, notre rôle d'élus, et d'élus de gauche, est de mener non seulement une politique contractuelle, comme l'avait démontré Jean-Pierre CAFFET lors du débat budgétaire, mais également de développer à tous niveaux une politique contractuelle gouvernementale, et ce contrat le fait de plusieurs manières.

Tout d'abord, en amont, en permettant à de grands projets d'éclorre, notamment en investissant dans la recherche, en soutenant l'Institut d'études avancées. Celui-ci permettra d'accueillir non seulement des chercheurs, mais, encore plus intéressant, des communautés de chercheurs.

Or, cette synergie du travail mutuel dans la recherche constitue la base nécessaire au développement des économies des pays industrialisés.

Nous saluons également le vaste programme d'extension massive de connexion en fibre optique et le soutien à la recherche sur les maladies oculaires.

Nous n'oublions pas, bien sûr, le projet "Condorcet" de campus universitaire qui permettra non seulement de structurer la recherche francilienne en sciences sociales, mais aussi de créer un nouveau quartier intercommunal entre la porte de la Chapelle et Aubervilliers. C'est pour nous un signe fort au moment où l'État et la droite parisienne tentent d'enterrer en vain "Paris Métropole".

Pendant que le Gouvernement casse la recherche, le C.N.R.S. et l'Education nationale, nous nous investissons sur l'avenir dans la coopération et avec ambition.

L'Etat n'accomplit plus son rôle historique de régulation de l'économie par le contrôle des banques - la crise nous l'a montré. Il préfère prêter des milliards plutôt que de participer au capital. Il refuse donc que les Français bénéficient des plus-values du secteur bancaire alors qu'ils ont permis par leurs impôts d'éviter le naufrage.

De plus, il aurait pu exercer un droit de contrôle par cet investissement : il ne l'a pas fait. Bilan : il est de plus en plus difficile d'emprunter alors que les bénéfices liés à la spéculation redécollent comme si rien ne s'était passé.

Ce contrat, lui, s'intéresse à l'économie réelle, et nous saluons le nouveau dispositif "Paris Innovation Amorçage", qui permettra le financement par subvention ou des avances remboursables des jeunes entreprises et de créateurs ainsi que des prêts aux T.P.E.-P.M.E. innovantes leur permettant de ne pas retarder l'avancement de leurs projets en facilitant les conditions leur permettant d'obtenir ultérieurement un fonds d'amorçage.

En deuxième lieu, ce projet permet de gérer les conséquences de la crise pour tenter d'en diminuer les possibilités d'aggravation. Je dis bien, diminuer : nous ne sommes pas l'Etat, nous ne pouvons décider, ni de l'augmentation du S.M.I.C., ni de la fin des emplois précaires.

Nous soutenons ainsi l'économie sociale et solidaire par une aide à la structuration des organismes et entreprises intervenant en direction de nos concitoyens privés d'emploi.

Nous saluons également la volonté de la Ville et de la Région d'aider à la réalisation rapide du projet de coordination Sud, soutenu par l'A.F.D., de la création d'une cité de la solidarité internationale.

Il est évident pour tous, en tout cas sur les bancs de gauche, que la coopération internationale doit remplacer la libre concurrence internationale. Le développement du Nord passe par la stabilisation et le développement du Sud. Nous apportons donc ainsi notre modeste contribution à cet édifice. Nous regrettons que l'Etat et l'ensemble des gouvernements des pays dits riches ne prennent pas ce chemin, comme nous l'ont montré les dernières négociations du G 20.

Bien entendu, ce projet de délibération prend en compte les exclus de longue date : augmentation significative des places d'accueil d'urgence, rénovation, adaptation et déplacement du Centre d'accueil d'urgence...

M. LE PRÉSIDENT. - Ce n'est même pas parmi les élus que cela parle beaucoup et que vient le bruit, mais des personnes qui sont sur les côtés.

Pourriez-vous faire moins de bruit !

Mme Karen TAÏEB. - Déplacement du Centre d'accueil d'urgence pour les mineurs de Saint-Vincent-de-Paul à la porte des Lilas.

Nous saluons particulièrement l'intention de faire que les mesures de solidarité voulues par ce plan soient orientées également vers les salariés parisiens dont les entreprises sont ou vont être en difficulté.

Nous vous serions reconnaissants de nous donner quelques précisions quant aux mesures développées pour ceci, car il s'agit pour notre groupe d'un axe essentiel.

Troisième point, l'Etat, non seulement continue à se moquer de l'aménagement du territoire comme de l'an 40 mais pire, il aggrave les inégalités territoriales par des décisions autocrates comme Le Grand Paris ou le changement de statut de "La Poste".

Ces inégalités s'aggravent pourtant suffisamment par la crise ; le tissu industriel, fortement touché, se trouvant de facto dans les zones les plus défavorisées.

Au contraire, ce contrat, à son niveau, celui de la Région, essaie de renouer avec un rééquilibrage des territoires. Le rôle que nous pouvons avoir reste modeste par rapport à ce que pourrait et devrait faire l'Etat. Nous n'avons pas les mêmes leviers et attendons toujours les millions d'euros qu'il nous doit.

Ce projet ne manque pas d'ambition et peut être déterminant pour empêcher notre tissu urbain et notre Région de se fracturer socialement. La Z.A.C. "Claude Bernard" du grand projet de renouvellement urbain "Paris Nord-Est", la gare Eole-Évangile, la modernisation des R.E.R. B, C, et D, le prolongement du R.E.R. E, études et travaux pour la ligne 13, pour l'"Arc Express".

Nous tenons à saluer la Région qui apportera 205 millions d'euros pour permettre au T3 d'être prolongé jusqu'à la porte de la Chapelle, l'Etat ayant une fois de plus refusé son inscription dans le cadre du contrat de projet - les habitants apprécieront.

Bien sûr, ce projet de rééquilibrage des territoires serait incomplet s'il ne prenait en compte la dimension du tissu économique, d'où l'importance du projet parcours résidentiel pour les jeunes entreprises innovantes, par la création d'un hôtel d'entreprises et d'une pépinière dans chacun des secteurs MacDonald et Poissonniers. Cet investissement est à mettre en relation avec celui de la Région et de la Ville dans les transports. Il s'agit là d'un complément permettant le renforcement notable de l'attractivité du Nord-Est parisien.

Voilà les raisons, Monsieur le Président, pour lesquelles le groupe du Mouvement républicain et citoyen votera sans réserve et avec enthousiasme ce projet de délibération et d'inviter d'urgence l'Etat à en faire autant.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Vous n'avez pas laissé beaucoup de temps pour votre collègue.

La parole est à M. Christian SAINT-ETIENNE.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Monsieur le Président, mes chers collègues, on ne peut que se féliciter qu'une région travaille de concert avec les départements qui la composent. De la même façon que l'Etat et les Régions investissent sur des programmes communs, les collectivités locales ont tout intérêt à s'associer pour mutualiser leurs efforts.

En 2003, les élus centristes s'étaient félicités de la concertation qui avait prélué à l'adoption du contrat particulier Département-Région 2003-2006. Il déplorait dans le même temps la trop grande dispersion des actions.

Cette année, et je vais vous rendre acte sur ce point et sur plusieurs autres, avec ce nouveau contrat, nous connaissons l'effet inverse ; il y a un resserrement appréciable des projets concernés, un peu moins de saupoudrage - 25 projets au lieu de 72 -, mais on ne peut pas dire qu'il ait eu de la concertation avec les groupes d'opposition.

Monsieur le Président, à quelques mois des élections régionales, vous n'échapperez donc pas ici aux critiques dénonçant, dans la présentation de ce contrat Département-Région un effet d'annonce politicien.

Tout cela semble vraiment destiné à donner un coup de pouce à un Exécutif régional que beaucoup, dont nombre de commentateurs politiques, soulignent la fragilité.

Commençons néanmoins par quelques points positifs. Nous ne pouvons que souscrire aux 93 millions d'euros affectés au développement économique par exemple, dont presque la moitié sont affectés aux incubateurs et pépinières d'entreprises, des projets que notre groupe a voté et encouragé ces derniers mois, notamment grâce à notre collègue Valérie SACHS. Disons néanmoins qu'un peu plus de liens entre ces projets seraient les bienvenus pour éviter justement cet effet de dispersion.

Nous sommes en période de crise économique, le taux de chômage atteindra bientôt 10 % dans notre Région, et il nous faut donc plutôt concentrer nos efforts dans ce domaine afin de créer de nouveaux emplois.

Du côté des solidarités, bravo, là encore, pour les centres d'accueil et les logements d'urgence, qui concentrent la plupart des budgets affectés à l'aide sociale.

Par contre, on peut noter que l'inscription à ce contrat des aires d'accueil des gens du voyage m'oblige à rappeler le manque de concertation sur le projet, comme l'ont dit il y a quelques mois, ici même, nombre d'élus des 12e, 15e et 16e arrondissements. Avant d'engager 9 millions d'euros dans ce domaine, vous auriez pu essayer de trouver un accord avec les maires d'arrondissement.

Mais allons un peu plus avant sur les choses qui fâchent, car elles révèlent un certain manque de vision sur l'évolution de notre Ville et de notre Région. Il y a de la poudre aux yeux dans ce contrat et je vais vous le montrer.

Prenons le principal dossier, le plus gros projet du contrat : la réfection du pôle de Châtelet-Les Halles pour 80 millions d'euros. Il pèse à lui seul près de 24 % du montant financier total de ce contrat particulier Département-Région.

Quelle est la part de ce contrat qui est pris en charge par la Région ? 10 millions d'euros seulement contre 70 millions à la charge de Paris. Cela montre une incompréhension sur les effets stratégiques de cet équipement. Ce n'est absolument pas normal. Châtelet-Les Halles est un pôle d'importance régionale qui profite à la plupart des Franciliens habitués des transports en commun.

Il n'est donc pas du ressort des seuls Parisiens de payer la quasi totalité de la facture, à régler 70 millions d'euros alors que ce n'est pas au fond, ceux qui en profiteront le plus.

Nous avons déjà eu l'occasion de le souligner lors du débat sur la réfection des Halles il y a quelques mois. On touche là aux limites de la solidarité régionale. C'est pour cela qu'il nous faut un Grand Paris mieux à même de fédérer l'action des différentes collectivités et de l'Etat.

Toujours dans le domaine des transports, qui représente presque la moitié des investissements annoncés, vous soutenez "Arc Express" et dans le même temps, votre collègue socialiste M. HUCHON, dans un entretien au "Parisien", a caricaturé le projet de Christian BLANC en le définissant "Comme un métro automatique qui passera dans les champs de patates à 60 kilomètres de Paris pour desservir trois ou quatre pôles économiques" alors qu'en réalité, cette ligne ferroviaire devrait desservir 40 stations et 8 pôles situés entre 15 et 25 kilomètres, et qui incluent l'ensemble des pôles créateurs de richesse de la Région, c'est-à-dire 90 % du potentiel économique de l'Ile-de-France.

Soit M. HUCHON n'a fait que survoler le projet, soit il ment sciemment en faisant croire que ce projet passera dans les environs de Melun, Magny-en-Vexin ou d'Estampes. Au passage, les habitants de la Grande couronne parisienne apprécieront que le Président de Région ait aussi peu de considération pour eux.

Quelle cohérence dans tout cela ? Ce contrat particulier n'est ni plus ni moins qu'un catalogue de propositions qui servira de base à une argumentation basée sur un effet d'annonce très simple. Nous mobilisons tant de millions aux services des Parisiens. La collectivité parisienne et la Région Ile-de-France travaillent main dans la main pour votre bonheur quotidien.

A notre avis, l'intérêt d'un tel contrat est, en fait, tout autre. Il peut être un remarquable instrument au service du développement de notre ville et du Grand Paris, encore faudrait-il y intégrer une vision, ce qui n'est pas du tout le cas dans ce projet, selon nous, jusqu'ici.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition).

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Monsieur.

La parole est à M. Gilles ALAYRAC.

M. Gilles ALAYRAC. - Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Je vois dans ce projet de délibération la démonstration de la divergence profonde qui existe entre l'orientation que prend l'Etat dans ces rapports avec les collectivités territoriales d'Ile-de-France et l'action que mènent ces mêmes collectivités territoriales dans le rapport commun qui sont fondées sur le dialogue, le partenariat et le respect.

Oui, il y a bien deux façons de concevoir l'avenir de notre Région : une conception centralisatrice, imposée du sommet, conception autoritaire même qui consiste pour l'Etat à dicter sa vision et sa manière d'aboutir, et une autre façon d'agir, avec le choix de progresser vers des objectifs communs, par la voie de la contractualisation. Et c'est bien cette voie que nous choisissons en approuvant aujourd'hui ce contrat particulier entre Paris et la Région Ile-de-France.

Avec cet acte, nous franchissons une étape nouvelle dans le développement des relations entre Paris et la Région, en choisissant des objectifs de coopération communs. On le sait, de nombreux enjeux ne peuvent se concevoir et, encore moins, se résoudre à la seule échelle parisienne. C'est à partir de ce constat que la Ville de Paris a entrepris de renforcer ces liens de coopération avec les communes limitrophes et les départements franciliens.

Nous vivons dans une métropole qui dépasse de loin nos frontières administratives. Chaque jour, 800.000 Franciliens travaillent à Paris et 300.000 Parisiens quittent la Capitale pour aller travailler en banlieue. Face à ces constats, notre collectivité a posé des actes forts et nous n'avons pas attendu l'Etat pour nous organiser et coopérer. Le syndicat "Paris Métropole" est une initiative qui émane des seuls élus, et ses membres ont reconnu que le développement économique de la métropole nécessite un renforcement considérable des solidarités territoriales, notamment par le biais des outils financiers et fiscaux.

Et on ne voudrait pas laisser à "Paris Métropole" la possibilité de passer aux actes ? De mettre en place ses outils propres de péréquation et de mutualisation ? On ne voudrait pas lui permettre de trouver en elle-même le meilleur moyen d'équilibrer son développement, de réduire ses inégalités sociales et territoriales, de renforcer son rayonnement et son attractivité ?

Paris et les villes de la Petite couronne n'ont pas eu besoin de l'Etat pour créer Vélib'. Paris, la Région et déjà 26 communes n'ont pas attendu l'Etat pour créer le syndicat qui va mettre en place Autolib'. L'Etat aujourd'hui est-il aux côtés de Paris et de la Région pour prolonger le tramway vers l'Est et le Nord de la Capitale ?

Quel paradoxe, mes chers collègues, de voir nous faire la leçon quand, nous, élus, nous nous organisons pour apporter la meilleure réponse possible aux Parisiens et aux Franciliens dans leurs besoins quotidiens. Quelle étrangeté de voir l'Etat adopter un projet de loi sur le Grand Paris, sans vouloir en faire un projet partagé par tous. Quelle régression quand on constate que ce projet ignore les préconisations nouvelles en matière de développement durable, qu'il recycle, avec l'expropriation, les outils étatiques des années 60. Et quel mépris des élus locaux quand l'Etat, depuis un an, ne transmet toujours pas au Conseil d'Etat le décret d'approbation du S.D.R.I.F., un document capital pour l'Ile-de-France, aboutissement de quatre années de travail partagé, alors même que la Région avait su, pour la première fois qu'elle en avait la charge, assumer pleinement la responsabilité de cette compétence décentralisée. Le lien de confiance avec l'Etat est bel et bien rompu.

En agissant de la sorte, l'Etat n'offre pas d'autres alternatives aux collectivités territoriales que de renforcer leur coopération. Il est donc plus que jamais nécessaire que Paris et la Région s'organisent et contractualisent leur action, en utilisant le levier décisif de l'investissement public, pour soutenir le développement économique et la vitalité de la métropole parisienne. 340 millions d'euros seront mobilisés pour l'ensemble de l'opération avec une participation du Département à hauteur de 231 millions, soit les 2/3 de l'enveloppe globale.

Ce projet s'articule autour de trois axes majeurs : la solidarité, le développement durable et l'innovation. On ne peut qu'approuver l'action qui sera menée en faveur de l'accueil d'urgence. On ne peut que se réjouir de voir les engagements pris en faveur des transports collectifs, de la modernisation tant attendue des RER B, C et D, de la création de la gare Evangile, de la réorganisation du pôle Châtelet-Les Halles. Et que dire du programme prévu en faveur de l'innovation que l'on doit largement à notre collègue Jean-Louis MISSIKA ?

Les actions multiples contenues dans ce contrat visent à préserver et à renforcer l'attractivité de la métropole dans l'économie mondiale et à créer les emplois de demain. C'est le cas de "Paris Innovation Amorçage", un dispositif qui financera de jeunes entreprises innovantes par le biais d'un fonds commun créé avec "OSEO", l'entreprise des entrepreneurs. Sous des critères bien précis, les entreprises et créateurs innovants, hébergés et incubés dans les pépinières du Département, pourront bénéficier de subventions, de prêts ou d'avances remboursables.

L'immobilier d'entreprise est également soutenu avec l'aide au parcours résidentiel dans le Nord de Paris, avec les secteurs MacDonald et Poissonniers où, sur chaque site, sera créé un hôtel d'entreprises et une pépinière. Et je me réjouis de la nécessaire mise en cohérence de l'ensemble des dispositifs proposés au sein des deux collectivités et de l'objectif d'optimisation de l'utilisation des fonds publics et privés engagés dans les actions concertées avec les partenaires, l'Etat, Pôle Emploi et les associations.

On retrouvera, d'ailleurs, cette même ambition dans les aides proposées au secteur de la recherche : un accueil en résidence pour les chercheurs du monde entier via un Institut d'études avancées, l'Institut des métropoles durables qui a pour objet de constituer un réseau scientifique de rayonnement international via des programmes pluridisciplinaires, l'Institut de la vision aussi, un des plus grands centres de recherche sur les maladies oculaires, ouvert depuis mars 2008, qui sera également soutenu à hauteur de 5,5 millions d'euros.

Je pourrais enfin citer le soutien au jardin d'agronomie tropicale de Paris ou le projet Condorcet, ce nouveau pôle universitaire au Nord de Paris, le soutien à l'entrepreneuriat solidaire ou encore la création d'une pépinière pour les nouvelles structures du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Mes chers collègues, dans ce contrat particulier entre la Région Ile-de-France et le Département de Paris, je vois de l'initiative, de la volonté, de l'intelligence collective. Il y a là un souffle et même une ambition pour notre métropole. Et, pour toutes ces raisons, le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés apportera son soutien enthousiaste à ce projet de délibération.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Monsieur le Président, le contrat particulier entre la Région et notre Département est soumis à notre examen alors que notre agglomération est confrontée à trois défis : celui de la lutte contre le dérèglement climatique, celui de la crise économique et celui de la solidarité entre les citoyens et les territoires. Ces trois défis appellent une ambition globale, l'élaboration d'un nouveau modèle de développement durable pour Paris et la Région qui l'entoure.

Une politique écologique ne saurait se résumer à l'addition de mesures en faveur de l'environnement pendant que les différentes collectivités territoriales franciliennes poursuivraient leurs politiques égoïstes de court terme qui ont créé et continuent de créer les déséquilibres actuels au sein de l'agglomération parisienne. Bien au contraire, l'adaptation de notre agglomération à l'après-pétrole nous impose avant tout une réflexion sur le concept de ville ou métropole soutenable et une déclinaison en actes concrets en termes d'adaptation des territoires, à la fois au plan de l'existant et, tout particulièrement, en matière d'habitat et de déplacement ainsi qu'en matière de solidarité, ce qui passe par une meilleure répartition des richesses sur le territoire autant que la création de nouveaux emplois diversifiés et non délocalisables.

Le contrat particulier qui nous est proposé n'a pas l'envergure qui conviendrait à cet égard. Nul doute que son élaboration, entre trop peu d'élus de la Région ou du Département, traduit ce manque de vision et d'ambition. Les thèmes abordés, pour intéressants qu'ils soient, sont loin de satisfaire à notre attente. Il aurait sans doute été plus judicieux d'associer l'ensemble des adjoints parisiens et des vice-présidents régionaux à la démarche pour que ce contrat ait le souffle qui lui fait défaut.

Une des premières phrases du contrat nous a alléchés - je cite - : "il s'agit autant d'anticiper et de répondre aux mutations environnementales majeures, de favoriser l'égalité sociale et territoriale que de maintenir le rayonnement de l'Ile-de-France." Nous espérons une déclinaison de ces objectifs sous forme précise. Hélas, trois fois hélas ! Trois axes complémentaires seulement viennent soutenir ce discours, laissant de côté des pans entiers de cette promesse.

Le premier de ces axes porte sur le développement économique, la recherche et l'innovation.

A l'heure de la globalisation, à l'heure où nous éprouvons les limites de notre planète, l'innovation ne peut se limiter au seul progrès technique. Innover au XXI^e siècle, c'est d'abord permettre l'émergence d'un nouveau modèle de société. Cette conception de l'innovation, nous regrettons de ne la trouver que très faiblement inscrite dans le projet de contrat qui nous est soumis.

Innovation, développement économique, certes, les mots sont répétés à l'envie mais rien, dans le texte qui nous est soumis, ne fixe de priorité en termes de domaine d'intervention. C'est un peu trop l'innovation pour l'innovation.

Peut-on pourtant affirmer que l'ingénierie financière, par exemple, est de la même utilité sociale que le développement des énergies renouvelables ? Paris envisage-t-elle de soutenir la recherche sur les marchés carbone émergents et les instruments de titrisation qui commencent à s'y positionner ? Paris souhaite-t-elle soutenir les recherches sur les O.G.M. ? Evidemment, nous pensons que non, qu'il n'en est rien. Il aurait été, selon nous, plus raisonnable de préciser les champs dans lesquels l'innovation serait soutenue.

Nous aurions souhaité également que les fonds consacrés au développement économique soient mieux ciblés sur les domaines qui permettent à nos citoyens de vivre mieux et à nos territoires de mieux affronter le choc des crises environnementales. Ecoconstruction, énergies renouvelables, mobilité durable : ces secteurs pourront demain créer sur notre territoire des dizaines de milliers d'emplois, non délocalisables, et offrir à nos concitoyens et à nos collectivités des solutions techniques pour moins de pollution, moins d'énergie gaspillée, une meilleure qualité de vie et plus de moyens pour les besoins essentiels des métropoles.

Nous ne pouvons admettre que, face à cette nécessaire recherche, qui doit naturellement prendre sa place parmi celles qui s'effectuent en parallèle, la mesquinerie et la pusillanimité deviennent les critères prioritaires d'un projet. Nous espérons donc vivement que le vœu qui a été déposé concernant l'Institut des métropoles durable et les Ateliers de création urbaine sera rejeté.

Nous savons à quel point il a été difficile de faire avancer ce dossier et nous mesurons, au regard des sommes annoncées qu'il n'est pas encore porté avec toute la solidité qu'il mérite. Nous avons même lu avec étonnement qu'on voulait déjà le torpiller en le faisant objet d'un conflit de pouvoir entre collectivités territoriales.

Je voudrais également, évidemment, évoquer le jardin d'agronomie tropicale. Depuis 2001, la Ville a entrepris la récupération et la gestion de ce lieu superbe et a même rénové un des bâtiments.

Malheureusement, malgré un projet ambitieux et soutenu par le comité de concertation, il semble que ce projet soit un peu au point mort. La volonté de lier l'avenir du centre de recherche et le jardin n'ont eu qu'un effet, hélas : stopper la rénovation de ce dernier et des bâtiments témoins d'une histoire riche. Nous sommes très déçus que la collectivité parisienne ne s'engage pas, dans ce contrat, à réhabiliter ou reconstruire les bâtiments.

Pour conclure sur ce premier axe, je voudrais rappeler à quel point il est nécessaire de soutenir l'économie sociale et solidaire. Des avancées notables ont été réalisées au cours du mandat précédent, les régies de quartier en sont le symbole le plus visible, mais d'autres innovations se sont révélées pleines de promesses, comme les ressourceries par exemple ; quel dommage que cela ne se poursuive pas au même rythme !

Le deuxième axe concerne la solidarité. Si nous ne pouvons que nous féliciter du projet de nouvelles structures d'hébergement d'urgence, nous ne pouvons cependant pas nier que nous sommes un peu dubitatifs sur la capacité à les créer réellement. L'égoïsme de certains maires d'arrondissements, et tout particulièrement ceux de droite qui refusent d'accueillir dans leur arrondissement les structures nécessaires au desserrement des foyers existants nous fait craindre le pire.

Si nous ne pouvons pas dépenser les sommes allouées à ces projets, à quoi bon en inscrire de nouvelles ?

Quant à la création des aires d'accueil des gens du voyage, il est tout à fait urgent et nécessaire que les réalisations voient enfin le jour.

Pour autant, est-il bien normal que ce soit la Direction des Espaces verts et de l'Environnement qui finance ces projets sociaux ?

En matière de solidarité, le contrat particulier fait une place belle aux transports en commun, ce qui est tout à fait justice. Les transports collectifs, plus nombreux, plus réguliers, moins concentrés sur le centre de Paris, c'est là une nécessité pour réduire la présence étouffante des véhicules motorisés et pour améliorer le quotidien des millions de Franciliens.

Le contrat pointe à juste titre le scandale du désengagement permanent de l'Etat en Ile-de-France et à Paris depuis des années. Le refus du Gouvernement d'investir un centime d'euro pour le plan de modernisation de la région et sa prétention à trouver plusieurs dizaines de milliards pour un Grand Huit très peu prioritaire parce qu'essentiellement réservé à une caste d'hommes d'affaires pressés est tout à fait inacceptable.

C'est l'honneur de la Région de prendre à sa charge le plus gros des investissements qui sont indispensables et urgents. A cet égard, il nous aurait semblé logique que Paris partage la même démarche.

Nous discuterons tout à l'heure de l'implantation du tribunal de grande instance aux Batignolles ; une tour de 200 mètres, des dizaines de milliers de mètres carrés de bureaux et bientôt, chaque jour, des milliers de personnes qui se rendront à leur lieu de travail, dans un secteur très mal desservi par les transports en commun et voisin de la ligne 13 du métro, la plus saturée de tout le réseau la conclusion s'impose : le prolongement du T3 jusqu'à la porte d'Asnières est rendu plus crucial encore par ce nouveau projet.

Nous vous avons fait des propositions pour répondre à cette urgence ; vous les avez récuses. A ce jour, le seul financement annoncé est celui d'études, à hauteur de 3 millions d'euros. A ce rythme-là, le prolongement ne sera effectif au mieux qu'en 2016 ou 2017, c'est-à-dire après l'érection de la tour, des logements et bureaux.

Une politique écologique et responsable impose d'assurer la desserte en transports en commun avant que les immeubles ne sortent de terre, comme cela se pratique dans les éco-quartiers.

Pas un mot non plus dans ce projet sur la réhabilitation du bâti existant, pourtant au cœur des enjeux d'un aménagement durable et d'une adaptation des territoires, d'un accroissement de sa robustesse, d'un mieux vivre et d'une réduction des dépenses énergétiques pour ses habitants, de création massive d'emplois non délocalisables.

Quant à la maîtrise de la consommation d'énergie, nous supposons qu'il y a une coquille. Ecrire que : "les cocontractants financeront à hauteur de 10 millions des études pour le développement et la diversification des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire" ne nous semble pas réaliste. D'après les informations recueillies aux meilleures sources, les études ne coûteraient, en réalité, qu'un million d'euros en tout. Espérons qu'une partie de la somme ira à la création de la S.E.M. Energie que nous appelons de nos vœux et qui figure au plan climat de Paris. Une réponse précise et positive sur ce point nous satisferait évidemment totalement.

En conclusion, face à une politique de relance du gouvernement aussi archaïque que peu écologique, puisque fondée sur le seul critère de la croissance du P.I.B. sans considération de sa structure, nous aurions aimé que les collectivités territoriales d'opposition montrent qu'une alternative écologique et sociale est possible et réaliste.

Ce contrat particulier l'esquisse sur certains points, mais de façon, selon nous, encore trop périphérique et non centrale, alors que l'urgence le commande.

Evidemment, nous voterons ce contrat, car nous ne nous trompons pas de camp et nous savons qu'il est urgent d'avancer.

Nous souhaitons également qu'un suivi plus régulier et plus collectif soit réalisé.

Nous avons bien noté la dernière phrase du contrat : "inscrire des opérations nouvelles dès lors qu'elles seraient susceptibles de répondre aux exigences des deux parties en termes de priorité et de maturité".

Vous pouvez compter sur les élus du groupe "Les Verts" pour vous proposer de nouvelles inscriptions rapidement.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe "Les Verts").

M. LE PRÉSIDENT. - Je précise à Yves CONTASSOT que ce contrat a été élaboré par notre majorité, bien sûr, mais aussi par l'équipe de la majorité régionale, dans laquelle Marie-Pierre de LA GONTRIE, aux côtés de Jean-Paul HUCHON, a joué un rôle important, ainsi que tous les autres vice-présidents.

C'est donc un peu surréaliste, même si je sais qu'il y a des élections dans quelques mois, de voir des critiques faites sur y compris des dossiers qui ont été portés par des vice-présidents dont je croyais, mais je m'étais sans doute trompé, qu'ils étaient proches d'Yves CONTASSOT.

(Exclamation sur les bancs du groupe "Les Verts").

Très facile d'être dedans/dehors, j'ai déjà connu cela avec d'autres et, à un moment donné, c'est la droite qui gagne !

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, ce contrat particulier 2009-2013 signe quelques-unes des grandes lignes du partenariat qui nous unit à la Région Ile-de-France et il s'agit de près de 340 millions d'euros que nos collectivités entreprennent d'investir pour un territoire à la fois plus dynamique et plus solidaire.

Le soutien à l'innovation se traduit dans ce contrat par la mise en place d'outils de financement à hauteur de 10 millions d'euros, avec un nouveau fonds commun d'aide à l'innovation et des prêts participatifs d'amorçage.

Le contexte actuel de crise économique nous paraît justifier le soutien de notre collectivité aux T.P.E. et P.M.E.

Néanmoins, nous souhaitons que ces aides financières soient accordées avec discernement et dans le respect de plusieurs critères.

Selon nous, l'innovation doit porter clairement une amélioration des conditions de vie pour tous et, indissociablement, préserver l'avenir en économisant les ressources naturelles.

A travers ces investissements, notre stratégie économique doit prendre en compte la capacité et la volonté des entreprises candidates à créer des emplois à la fois nombreux et durables.

Enfin, les aides versées aux T.P.E. et P.M.E. ne doivent pas être, in fine, détournées par des entreprises plus puissantes qui absorberaient les petites structures dont le Département aura permis le développement.

Un fonds d'investissement n'est pas, selon nous, un guichet de banque ; il est constitué d'argent public dont l'utilisation doit servir à un développement économique partagé au service de tous.

Le projet d'un Institut d'études avancées est destiné à accueillir en résidence des chercheurs du monde entier dans des domaines variés. Nous rejoignons le point de vue exprimé par de nombreux chercheurs sur l'utilité qu'ils trouvent dans l'interdisciplinarité.

C'est cet esprit de coopération qui fait avancer la recherche et pas la logique de concurrence promise par le Gouvernement et la tristement célèbre stratégie de Lisbonne.

Le projet Condorcet prend en compte la nécessité de penser d'autres espaces pour les campus et de sortir de la géographie actuelle marquée par le morcellement de l'enseignement supérieur et de la recherche à Paris.

L'ambition de projet ne sera réalisée que si le déménagement du centre de Paris vers Aubervilliers s'accompagne pour les étudiants, les enseignants chercheurs, les personnels universitaires, d'un accès satisfaisant au logement, à la restauration, aux équipements sportifs.

Nous insistons, bien entendu, sur la nécessité de disposer d'un réseau de transports à la hauteur des besoins de ce nouvel équipement.

A cet égard, je tiens à souligner les conclusions du rapport de l'Inspection générale des finances de novembre 2008 qui rejoint nos préoccupations et conditionne la réussite du projet Condorcet à la prise en compte des besoins en équipements et en transports. Nous attendons, à ce titre, mais sans trop d'illusions, que l'Etat prenne des engagements clairs et précis quant au soutien qu'il entend apporter à la réussite du projet Condorcet.

En outre, la question de l'usage futur des locaux universitaires laissés vacants après le départ vers le nouveau campus se posera.

Sur toutes ces questions engageant l'avenir de la recherche et de l'enseignement supérieur, vous l'aurez compris, mon groupe souhaite que les acteurs de la vie universitaire, ainsi que nos collectivités, soient consultés et entendus. C'est en ce sens que notre groupe a déposé un vœu relatif à l'Institut des métropoles durables.

Cet institut de recherches aura vocation à nourrir les réflexions sur l'avenir de la métropole francilienne et à engager des programmes de recherche pluridisciplinaires partant de questionnements concrets.

Pour cette raison, nous proposons que cet institut retienne des principes d'organisation permettant un pilotage moderne, favorisant l'association la plus large possible des collectivités et dissociant la participation au Conseil d'administration du niveau de contribution financière.

Deuxième volet de ce contrat particulier : les investissements prévus au titre de la solidarité à hauteur de 61 millions d'euros. Danielle SIMONNET interviendra sur l'économie sociale et solidaire. J'insisterai principalement sur l'effort porté par notre collectivité en direction de l'hébergement d'urgence.

Quand le Gouvernement n'agit pas et fait mine de découvrir qu'en France, chaque hiver, des hommes et des femmes meurent de froid dans les rues, alors qu'il s'agit de sa compétence, nous poursuivons l'exigence d'élaborer des politiques d'insertion et de lutte contre l'exclusion.

Enfin, notre collectivité fait le choix de porter des efforts conjoints avec la Région sur les projets de transports. Ce sont 186 millions d'euros d'investissement qui sont inscrits à destination des usagers pour, qu'à Paris et en Ile-de-France, les conditions de transports s'améliorent concrètement, notamment au niveau du pôle Châtelet Les Halles.

Le développement en matière de transport est une nécessité écologique et sociale. Il est essentiel de s'attaquer aux inégalités économiques, sociales et urbaines face à la mobilité. Ces inégalités seront d'autant plus réduites si elles font l'objet d'un diagnostic concerté et d'efforts mutualisés.

A titre d'exemple, la situation de la Ville de Clichy-sous-Bois et les problèmes que rencontrent les habitants, du fait du manque d'infrastructures de transports, ne peuvent laisser indifférents leurs voisins parisiens. Regardons de près ce qui s'est passé à Clichy. Souvenons-nous que les troubles urbains, qui ont touché toute l'Ile-de-France, comme une traînée de poudre, ont éclaté sur ce territoire. La population de Clichy est diverse. La Ville a gagné le pari de la mixité sociale. Elle a, en revanche, perdu celui de la mobilité de ses habitants et reste dans son enclavement.

Encore une fois, il est urgent de mesurer à la fois l'importance de la mobilité et la nécessité d'une approche concertée en Ile-de-France, pour apporter des améliorations concrètes et durables au bénéfice de tous les Franciliens. Ce n'est pas la voie qu'emprunte le Gouvernement.

La création de la Société du Grand Paris et le transfert des actifs du S.T.I.F. à la R.A.T.P. semblent annoncer le retour d'un Etat centralisateur, qui voudrait imposer d'en haut ses projets d'aménagement au mépris des populations et de leurs élus. Rappelons que ce sont ces politiques d'aménagement autoritaires qui ont délaissé Clichy-sous-Bois comme bien d'autres pendant des décennies.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup.

La parole est à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui le projet de contrat particulier entre la Région Ile-de-France et le Département de Paris pour la période 2009-2013. Les trois priorités retenues dans ce contrat sont développement économique et innovation, solidarité, transports et aménagement durable. Nous les partageons. D'autant qu'il s'agit de rester en cohérence avec celles définies par le contrat de projet Etat-Région, portant sur la période 2007-2013.

Mais je souhaiterais souligner au nom de mon groupe plusieurs absences, tant sur la forme que sur le fond.

Tout d'abord sur la forme. Première absence : il n'y a pas eu de consultation des maires d'arrondissement pour ce contrat de projet. Il n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les arrondissements. Or, de nombreux projets, bien qu'ayant un caractère parisien global, seront implantés dans certains arrondissements parisiens.

Une toute autre démarche avait procédé à l'élaboration du contrat particulier en mars 2003, avec consultation écrite des vingt maires d'arrondissement. Cela avait permis à chacun de définir des besoins précis et de les inscrire dans les priorités générales.

Dans le 17^e arrondissement, par exemple, nous avons pu à l'époque, grâce à la mansuétude de Pierre MANSAT, inscrire la réalisation d'équipements, comme le gymnase de la porte Pouchet ou le démarrage du projet urbain "Grand projet urbain".

Aujourd'hui, rien de tout cela. Il s'agit d'approuver un contrat qui, faute de consultation à la base, apparaît beaucoup plus technocratique et beaucoup plus éloigné des besoins des différents arrondissements. J'ajoute que nous sommes ravis d'apprendre que les services de la Région et ceux du Département ont appris, à l'occasion de l'élaboration de ce contrat, à mieux travailler ensemble. Il était temps.

Deuxième absence dans ce contrat sur la forme : il n'y a pas de concertation interdépartementale. La concertation avec les départements limitrophes de la petite couronne a également été totalement oubliée. Chaque Département a élaboré sa petite cuisine, dans son petit coin, avec ses petites actions, ses petits projets et parfois seulement avec une ambition dépassant les limites de son territoire.

Au moment où le Grand Paris émerge, au moment où la zone dense de la Région devient un enjeu national, il est tout de même désolant que la Région n'ait pas imposé au minimum une certaine concertation interdépartementale, voire un contrat cadre fixant des objectifs communs à l'agglomération centrale.

Pour nous, le principe même du contrat particulier devra être revu et transformé en un véritable contrat d'agglomération où chaque Département aura sa place. Elargissons enfin notre champ de vision et arrêtons de voir petit. Paris a d'ailleurs tout intérêt à gagner à cette dimension d'agglomération, notamment sur le projet d'Institut d'études avancées, que l'on veut installer à grands frais dans l'hôtel de Lauzun. Mais qui va payer ?

Ensuite, sur le fond du contrat, nous partageons l'objectif essentiel : conforter la vitalité de la métropole francilienne. Mais il eut été plus juste de parler de relance de la vitalité de cette métropole.

Je comprends que vous ne l'avez pas souhaité pour des raisons politiques à l'approche des régionales. Mais les faits sont là. En matière de croissance, l'Île-de-France a fait moins bien que Londres, Madrid ou même Milan. Avec une moyenne de 2 % par an sur la dernière décennie, nous sommes derrière les métropoles concurrentes.

Nous ne sommes pas là pour chercher des responsables, nous sommes là pour constater et pour essayer de proposer des solutions. Pour ce contrat, nous parlons tout de même d'un montant d'investissement de 340 millions d'euros, même si toutes les actions prévues ne sont pas subventionnables par la Région.

En matière de développement économique, de recherche et d'innovation, je relève des insuffisances importantes. D'abord la crise, qui n'a pas été suffisamment prise en compte, alors que le recul du P.I.B. régional et parisien sera de l'ordre de 2,5 en 2009.

On nous parle encore dans ce contrat de secteurs en tension, c'est-à-dire de secteurs qui connaissent des difficultés de recrutement. C'est malheureusement l'inverse qui se passe : le nombre de défaillances d'entreprises parisiennes sera multiplié par trois en 2009. Ce contrat devrait donc plutôt aider les secteurs qui, face à la crise, sont contraints de licencier.

Le tissu parisien des P.M.E. et des T.P.E. devrait être soutenu, comme au niveau national, à la fois à court terme en agissant sur les trésoreries, et à long terme sur le fonds de roulement, via "Oséo" et l'équivalent régional du fonds souverain national.

Ensuite sur l'innovation, l'objectif régional doit être le respect de la stratégie de Lisbonne, soit 3 % du P.I.B. consacré aux dépenses de recherche et d'innovation. Nous allons dans le bon sens, mais nous n'y sommes pas encore. Il serait important de mieux valoriser les collaborations entre entreprises et grandes écoles et de compléter les subventions publiques prévues, en matière de recherche et d'innovation, par des commandes publiques sur le modèle américain. C'est, en effet, la relation client/fournisseur qui favorise le dynamisme des projets. Je rappelle d'ailleurs que 2009 est l'année européenne de la créativité et de l'innovation.

Enfin, deux actions complémentaires auraient pu être ajoutées pour renforcer l'attractivité de la métropole. L'une pour encourager l'exportation sous toutes ses formes. Notre Région, notre Capitale n'exporte pas assez, comme d'ailleurs notre pays : un taux de couverture régionale des exportations par les importations de seulement 52 % au niveau régional ; à Paris, c'est 20 milliards d'euros d'importation et 12 milliards d'euros d'exportation, soit un déficit très important. Le contrat particulier n'aurait pas dû passer à côté de cette grande faiblesse, sûrement la plus grande faiblesse économique de notre Région.

L'autre proposition est pour stimuler la reprise et la transmission des entreprises, qu'elles soient innovantes ou pas.

Dans les cinq prochaines années, 35 % des chefs d'entreprise parisiens vont partir à la retraite. Il est de notre responsabilité de faciliter la transmission du savoir et de la richesse dans notre Capitale.

Deux chiffres sont à méditer. En matière de création, malheureusement la moitié des nouvelles entreprises disparaissent au bout de cinq ans. Dans le domaine de la reprise et de la transmission, seulement, si je puis dire, un tiers d'échec en cinq ans.

Alors, mes chers collègues, si nous avons été associés à l'élaboration de ce contrat de manière collective, soit au niveau des maires d'arrondissement, soit au niveau des groupes de ce Conseil, si la dimension métropolitaine avait été mieux prise en compte, nous aurions pu en toute modestie améliorer ce document.

N'ayant pu le faire avant la publication de ce document et sa présentation, nous vous proposons cinq amendements que, je l'espère, dans un esprit constructif, vous adopterez.

Renforcer le rayonnement de la métropole parisienne, c'est aussi notre devoir d'opposant constructif !

Je vous remercie.

(Applaudissements).

(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. le Président du Conseil de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE.

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE. - Merci de votre assistance bienveillante.

Madame la Présidente, je profiterai du fait que j'interviens à un stade avancé de la discussion pour lever des ambiguïtés et répondre à quelques-uns des intervenants sur certains points car, comme l'a rappelé le Maire de Paris il y a quelques instants, c'est moi qui ai négocié le contrat particulier au titre de la Région.

Je voudrais rappeler simplement, et Gilles ALAYRAC l'a parfaitement souligné, que les contrats particuliers sont l'expression d'un partenariat, d'une programmation sur une durée longue, qui garantit la sécurité de l'intervention publique. Ce sont aussi des contrats "sur mesure", puisque nous contractons différemment selon les Départements.

Je veux peut-être rassurer Yves CONTASSOT. Ces contrats particuliers ne résument pas, et il le sait bien, l'intégralité des relations, quelles qu'elles soient, entre la Région et chaque Département. Les points que tu as pu identifier tout à l'heure, tu sais qu'ils sont traités dans d'autres circonstances.

C'est encore une fois la permanence de l'action publique qui est traduite par ces contrats.

Ces contrats, nous les avons inventés car la première génération de contrats avait été faite lors du précédent contrat de plan dans l'année 2000. Nous n'étions pas des génies mais nous avons parfois créé des choses. C'est donc la deuxième génération.

M. DUBUS a eu raison de rappeler que c'était la suite, le corollaire ou l'addenda du contrat de plan Etat-Régions. Aussi, je le prends au mot. Il dit : "il n'y a pas eu de réflexion métropolitaine, régionale, collective, je ne sais". Si ! Monsieur DUBUS, dans une instance qui s'appelle le Conseil régional. Il y a des instances qui ont des missions et des rôles différents et qui ont même, j'aimerais que vous en soyez convaincu, des utilités différentes.

Le Conseil régional a cette vocation de réfléchir au niveau de l'ensemble du territoire régional et pas seulement de Paris. Je vous rassure, nous avons cette vision. Elle s'est d'ailleurs traduite, et nous pouvons entendre votre soutien aujourd'hui, par l'élaboration de quelque chose qui s'est appelée le Plan de mobilisation pour les transports. Là, nous avons eu huit Départements de tous bords, de gauche comme de droite, mais c'était secondaire, et la Région, et nous avons élaboré un document qui rassemble l'ensemble des collectivités. C'est une sorte de contrat multi départements dont j'ai compris que vous l'appeliez de vos vœux par l'un de vos amendements.

Plus encore, j'ai proposé, et nous allons engager des discussions à partir de maintenant, qu'un contrat multi départements soit élaboré concernant la rénovation de la ligne 13 car elle concerne plusieurs départements - la Seine-Saint-Denis, les Hauts-de-Seine, Paris - et la Région, et nous allons donc engager cette démarche. Tout cela pour vous rassurer : oui, nous savons faire dans le pluri départemental.

Quelqu'un, je ne sais plus si c'est Mme DOUVIN ou M. SAINT-ETIENNE, a dit que c'est peut-être une sorte de coup de pouce. Les contrats particuliers rassemblent 2 milliards d'euro d'engagements sur les huit Départements. J'indique que cinq ont déjà été voté - les Yvelines, l'Essonne, la Seine-et-Marne, le Val-d'Oise, la Seine-Saint-Denis - que nous allons voter aujourd'hui Paris, demain, les Hauts-de-Seine et également le Val-de-Marne. Alors, je ne sais pas qui donne un coup de pouce à qui, mais vous avouerez que nous avons - en tout cas la Région, puisque j'ai compris qu'il s'agissait de cela - huit coups de pouce, y compris des Hauts-de-Seine et des Yvelines et je m'en réjouis.

Ce contrat est centré, et là aussi j'ai compris que M. DUBUS ou M. SAINT-ETIENNE s'en réjouissait, sur des priorités. Ces priorités - développement économique, solidarités et déplacements, pour faire très sommaire - ce sont les trois axes d'une politique essentielle que j'ai tendance à qualifier de gauche, mais j'entends qu'elle est aussi la vôtre, et qui sont les trois axes fondamentaux de notre territoire. Nous savons bien que c'est sur ces trois sujets qu'il faut agir. Ils sont donc traduits ici et je me réjouis que Paris ait souhaité qu'il en soit ainsi.

Peut-être indiquer à M. SAINT-ETIENNE, que je peux, s'il le souhaite, comment dire, renforcer sa connaissance, mais il est parti donc cela va être réglé. Je crois qu'il y a une légère confusion dans son esprit entre "Arc Express" et le Grand Huit.

Il est important de lui dire qu'Arc Express est un métro automatique qui ferait le tour de Paris, loin de Paris, et qui aurait une centaine de gares. Le Grand Huit, c'est autre chose. C'est le projet de Christian BLANC, il a 40 gares. Je pense qu'il a absolument confondu les deux projets tout à l'heure, tentant d'opposer de manière totalement artificielle puisque fautive par ces méconnaissances, les propos de Jean-Paul HUCHON et ce qui est contenu dans ce contrat. Oui, nous soutenons "Arc Express", la Région soutient "Arc Express", la Ville de Paris soutient "Arc Express", et d'autres Départements encore le soutiennent.

Du coup, le fait qu'il s'étonne de la présence du soutien d'"Arc Express" dans ce document de contrat particulier, le fait que cela lui paraisse curieux, montre qu'il ne connaît pas le sujet...

Aujourd'hui, ce qui est très intéressant dans la période politique que nous vivons, c'est que nous voyons que le partenariat, ça marche. On voit que le procès de mille-feuilles administratif est une bêtise. On voit que les collectivités savent travailler entre elles, quelles que soient leur couleur politique, et c'est pour cela que j'ai rappelé tout à l'heure le partenariat que nous avons noué, y compris avec des collectivités locales comme les Hauts-de-Seine ou les Yvelines sans aucune difficulté.

Un dernier mot. Je ne sais pas si nous n'assistons pas aujourd'hui à la dernière discussion de contrat particulier que nous ayons à connaître. Je ne sais quel sera l'avenir. Je ne sais pas quelles seront nos compétences demain car il est aujourd'hui envisagé de limiter les compétences des collectivités et de leur interdire de travailler ensemble sur un même secteur. Je ne sais pas quelles seront les recettes que nous pourrions affecter à tel ou tel projet, et je ne sais même pas si nous pourrions achever l'exécution de ce contrat particulier.

Si je dis cela, c'est parce que dans quelques semaines, nous allons discuter de la réforme territoriale et de la réforme de la fiscalité locale au Parlement. Je souhaiterais que tous ceux qui, ici, quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent, qui sont attachés à l'action de leur collectivité, soient conscients de cela ; ce sont bien les choses que nous décidons dans ce contrat particulier qui sont menacées si ces réformes passent demain.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Mme Gisèle STEVENARD, présidente. - La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour un peu plus de quatre minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Au vu des différentes interventions, je crois qu'il faut reconnaître qu'il y a besoin de débattre, et sans doute de mieux associer en amont les adjoints et les groupes à ce type de délibération.

Dans ce contrat particulier, la priorité des deux collectivités apparaît très clairement : préserver et renforcer l'attractivité de la métropole dans l'économie mondiale et contribuer à la croissance et aux emplois de demain. Cette vision des enjeux du développement de la métropole appelle quelques remarques.

Tout d'abord, qui dit renforcer l'attractivité dit souvent concentrer les activités. L'Ile-de-France concentre déjà une grande partie de l'activité économique au niveau national. Paris accueille ainsi chaque jour 900.000 migrants travailleurs tandis que 200.000 Parisiens se rendent en banlieue pour le travail.

La concentration de pôles de forte activité participe en l'occurrence à une concurrence accrue entre les territoires et à la spécialisation de certaines activités au détriment d'autres.

Alors certes, la mobilité des travailleurs permet un certain nombre d'opportunités professionnelles, le développement des transports permet aussi de décloisonner un certain nombre de territoires, mais reconnaissons-le : la mobilité est bien souvent subie et l'allongement des distances de transport constitue une dégradation de la qualité de vie de nombre de Franciliens ainsi qu'une aberration environnementale.

Nous devrions nous focaliser sur la relocalisation de l'économie et de la culture au sein de chaque territoire pour parvenir à une mixité fonctionnelle entre emploi, habitat et culture.

Il me semble qu'il est urgent de rompre avec la non-soutenable des modes de développement actuels dans les grandes agglomérations. Il faut sortir de la spirale du toujours plus de compétitivité. Soyons au contraire exemplaires quant aux mesures que nous mettons en œuvre pour lutter contre l'inégalité territoriale et sociale, et la prise en compte des enjeux écologiques.

En effet, cette recherche prioritaire de compétitivité soulève des interrogations quant aux modes de production et de consommation qu'elle induit. Ce sera ma seconde remarque.

Nous savons que nos modes de production et de consommation actuels, leur impact écologique, ne sont pas évalués à leur coût réel, comme si, en matière économique, nous pouvions faire l'impasse sur l'essentiel en n'intégrant que la création de valeur mais jamais les dommages qu'elle fait subir à l'écosystème.

L'innovation en matière de développement économique, dans une ville qui a choisi, ce que nous saluons, de revenir à une régie publique de l'eau, c'est d'encourager par exemple les entreprises qui contribuent aux réductions des consommations d'eau et d'énergie, celles qui luttent contre la pollution et l'usage intensif des ressources limitées dans un monde qui est fini : souvenons-nous en.

Dans ce contrat, la recherche de la réduction de la production annuelle des déchets devrait être notre priorité. Dans une zone urbaine dense comme la nôtre, nous nous devons d'interpeller les industriels, notamment ceux de la grande distribution, sur les quantités de déchets qui, certes, alimentent la filière de recyclage et les actionnaires de "Veolia Environnement" ne s'en plaindront pas, mais il faut déplorer d'accompagner en l'espèce un système non viable à l'échelle de la planète.

Ainsi, concernant les fonds dédiés aux T.P.E. et P.M.E., dans les pépinières parisiennes, il est écrit qu'ils seront réservés aux projets remplissant plusieurs conditions, mais ces conditions ne sont pas spécifiées. Nous pensons qu'ils doivent d'abord soutenir les entreprises qui innoveront dans le domaine écologique et dans le domaine social, tant du point de vue des salariés que des usagers, que de l'ensemble des citoyens.

Troisièmement, il nous apparaît important de signaler la place, insuffisante à nos yeux, qui est laissée à l'économie sociale et solidaire. Ce secteur reçoit des crédits à hauteur de seulement 10 % des sommes qui seront débloquées pour les entreprises dites innovantes. Face à la crise, l'économie sociale et solidaire propose une approche originale et innovante à l'entreprise. Elle constitue un enjeu d'importance en termes d'emploi, de cohésion sociale et de démocratie parce qu'elle permet aux salariés d'être maîtres de la stratégie de leur coopérative, parce qu'elle allie propriété collective, droit et participation des salariés et réponses concrètes à la satisfaction de besoins essentiels.

Et nous pensons d'ailleurs que les structures de l'économie sociale et solidaire devraient aussi avoir accès au parcours résidentiel dont fait état le projet de délibération.

Par ailleurs, l'accès à ces parcours résidentiels n'est pas sans enjeu.

Ils doivent contribuer à réduire les mobilités subies et combattre les exclusions sociales.

Ce dispositif prévoit que de jeunes entreprises innovantes soient placées en pépinière dans les quartiers populaires du Nord parisien. Il devrait également nous inviter à la plus grande vigilance en ce qui concerne les populations résidentes actuelles. Ce programme pourrait, en effet, encourager l'installation de classes plus aisées, plus qualifiées, entraînant une spéculation immobilière et l'exclusion progressive des populations actuelles.

C'est pourquoi nous proposons notamment que le dispositif demande aux entreprises de favoriser l'embauche de salariés résidant dans la zone en question. Aussi la R.I.V.P. pourrait également être sollicitée pour l'accès au logement à proximité pour les autres salariés.

Enfin, nous nous interrogeons sur les financements mis à disposition des T.P.E. et P.M.E. Il faut se garder d'encourager indirectement un système de capitalisme financier effréné, que nous dénonçons. Il nous semble essentiel que les entreprises qui bénéficient...

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Vous voulez bien conclure ? Votre temps est écoulé.

Mme Danielle SIMONNET. - Et je conclus.

... que les entreprises qui bénéficient des prêts participatifs d'amorçage et qui obtiennent l'aide d'une société de capital risque ou d'un industriel, soient tenues de rembourser les collectivités.

En conclusion, c'est pour cela que le groupe Communiste et les élus du Parti de Gauche déposent plusieurs vœux dont l'un sur les exigences sociales et environnementales des entreprises dites innovantes et l'importance de soutenir bien plus l'économie sociale et solidaire, et l'autre sur le remboursement et le suivi des fonds alloués aux entreprises.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, au nom de la 8e Commission. - Merci beaucoup.

Je voudrais d'abord remercier tous les collègues qui se sont exprimés, et notamment ceux qui ont rappelé quel était l'exercice auquel nous nous livrons aujourd'hui. Il ne s'agit pas de refaire un contrat de mandature municipale, il ne s'agit pas de faire un programme d'élections régionales, il ne s'agit pas de faire un bilan d'étape avec un deuxième souffle de je ne sais quoi. Non, il s'agit d'un contrat particulier qui s'inscrit bel et bien... Comme cela a été rappelé notamment par Karen TAÏEB, Gilles ALAYRAC, Emmanuelle BECKER ou encore, bien sûr, brillamment par Marie-Pierre de LA GONTRIE, il s'agit d'un exercice de contractualisation entre, d'une part, le Département et, d'autre part, la Région sur des priorités qui viennent en accompagnement de ce que nous avons négocié avec l'Etat dans le cadre du contrat de projets Etat-Région.

C'est donc bien dans cet exercice-là que nous nous situons et je pense qu'il était nécessaire de le rappeler. Cela a été très bien dit par mes collègues.

Pour ceux qui voient là un coup politicien, écoutez, si le 92 apporte son soutien à Jean-Paul HUCHON, tant mieux ! Effectivement, comme l'a dit Marie-Pierre de LA GONTRIE, à la prochaine réunion du Conseil régional, le contrat particulier de Paris mais aussi celui du 92 passeront en séance, donc j'y vois là un signe tout à fait positif, compte tenu des derniers rebondissements qui aujourd'hui défraient la chronique avec les Hauts-de-Seine.

Mais, très bien, tout le monde peut évoluer.

Nous sommes bien dans cet exercice-là et je voudrais revenir sur les points qui, pour Paris, méritent vraiment d'être rappelés parce que nous allons avoir plus de 25 projets qui pourront être cofinancés en plus des financements que nous, Paris, mettons déjà grâce à cet accord que nous avons trouvé avec la Région. Je dois dire que, oui, quand on a une collectivité territoriale, la Région en l'occurrence, qui assure effectivement la cohérence du projet régional, donc elle porte en elle non seulement la dimension métropolitaine mais aussi la relation entre la métropole et les franges de l'Île-de-France, la Région Île-de-France, c'est sa vocation. C'est la collectivité qui porte cela. Donc, nous avons conclu avec elle ce contrat qui tient compte non seulement des intérêts de la collectivité parisienne mais des intérêts de cette collectivité parisienne au sein de sa métropole et au sein de sa Région. Je crois que, là aussi, cela mérite d'être rappelé.

Plus de 25 projets qui vont pouvoir être cofinancés et portés. Cela a été dit, il y a trois ambitions.

Je regrette que Yves CONTASSOT traite cela un peu par le mépris en disant : il y a un triple enjeu mais je ne suis pas satisfait, il n'y a pas de souffle !

Écoutez ! On peut dire ce que l'on veut, mais quand même, dans les 340 millions d'euros mobilisés là, on peut avoir un chiffre en parallèle, celui de la dette de l'Etat, que nos collectivités, Départements et Région, mobilisent ce qui équivaut à plus que la dette de l'Etat vis-à-vis de Paris, je crois que l'on peut raisonnablement s'en satisfaire. En tous les cas, c'est un projet qui est porté avec une ambition sur trois thèmes et que l'on ne vienne pas m'expliquer que ces trois thèmes ne sont pas au cœur des enjeux qui occupent notre Région, notre Métropole et notre Ville.

La solidarité, oui, 61 millions d'euros mobilisés.

Et je vais revenir sur un ou deux commentaires qui ont été faits, notamment par Christian SAINT-ETIENNE qui, là aussi, a un peu moqué la question des aires des gens du voyage. Bon ! C'est un sujet compliqué, sur lequel, nous, Département de Paris, nous voulons appliquer la loi. Olga TROSTIANSKY s'en occupe auprès de la Commission départementale présidée par le Préfet KUPFER.

Je dois dire que nous sommes en attente de la conclusion du débat entre l'Etat et l'Etat, puisque nous avons été destinataires d'échanges de courriers entre M. KUPFER et M. CANÉPA, qui s'interrogent, l'un comme l'autre, sur le fait qu'il faudrait, après avoir demandé à Paris ce que nous avons accepté, bien évidemment, de localiser trois aires de gens du voyage. Eh bien, pris par d'autres projets et notamment celui de Balard, les deux Préfets s'interrogent mutuellement en expliquant dans leurs échanges de courriers que, sans doute, il faudrait essayer de reporter cette contrainte sur le reste de la métropole.

J'espère que ce débat entre l'Etat et l'Etat finira par atterrir et que nous saurons enfin ce que l'Etat souhaite en matière d'aires de gens du voyage. En tous les cas, nous, nous n'avons pas fléchi par rapport à cet objectif.

Sur la question de l'innovation, je laisserai brièvement Jean-Louis MISSIKA l'évoquer, mais je voudrais simplement dire un mot sur l'Institut des métropoles durables, sur lesquelles le groupe Communiste a présenté un vœu, auquel d'ailleurs nous donnerons un avis favorable.

C'est effectivement un institut extrêmement important, l'Institut des métropoles durables, qui va permettre à un réseau de scientifiques mais aussi d'opérateurs, d'acteurs qui interviennent sur la métropole, de trouver non seulement les aspects qui relèvent de la recherche scientifique pure sur les matériaux, les outils pour faire que les matériaux utilisés pour la fabrication de notre métropole fassent d'elle une métropole de l'après-Kyoto, mais je crois qu'il y aura aussi, dans cet Institut des métropoles durables pluridisciplinaires, des chercheurs, des scientifiques qui viendront apporter ; je pense à des économistes, je pense aux architectes et urbanistes qui ont aussi leur place dans ce dispositif.

Mais Jean-Louis MISSIKA en dira plus à l'instant.

Je voudrais insister, puisque plusieurs questions ont été posées, notamment par Mme DOUVIN, sur les aspects transports.

Alors, elle dit : "Voilà, tout cela, ce n'est pas sérieux." Les Halles, cela figure pour un montant qui lui paraît ridicule. Moi, 80 millions d'euros, vous savez, je ne trouve pas cela ridicule et, par ailleurs, je voudrais insister pour dire à Mme DOUVIN qu'en ce qui concerne Les Halles, puisque ce contrat particulier va couvrir la période 2009-2013, nous avons inscrit les crédits nécessaires pour le travail qui va s'accomplir entre 2009 et 2013. L'essentiel des travaux sur le pôle d'échange est prévu pour 2014. Ils sont préparés, mais ce qui est préparé aujourd'hui, c'est notamment la question des accès Marguerite de Navarre. Et, donc, nous avons mis, raisonnablement, les sommes qui sont nécessaires pour la période couverte par ce contrat particulier. Je vous rappelle qu'en gros, le pôle d'échange, c'est 160 millions d'euros, avec 40 % pour la Ville, 40 % Région et le reste pour la R.A.T.P.

J'ai entendu aussi Mme Laurence DOUVIN avoir une expression un peu - je dirais - lapidaire sur la forêt linéaire qui va longer le tramway près de la Z.A.C. "Claude Bernard". Je pense qu'elle fait une erreur. Cette forêt linéaire, c'est quelque chose qui sera extrêmement important, extrêmement utile. Je crois que les élus et le maire du 19^e arrondissement qui sont là ne me démentiront pas. Ce sera un élément extrêmement important de la requalification urbaine et de cette métropole durable que nous construisons.

Donc, là encore, ne traitons pas de façon condescendante un projet comme celui-ci qui est innovant et qui s'inscrit pleinement dans le développement durable.

Mme Laurence DOUVIN. - Vous avez mal compris.

Mme Anne HIDALGO, rapporteure. - Enfin - et je ne reviens pas sur les propos de M. DUBUS -, Marie-Pierre de LA GONTRIE l'a bien dit tout à l'heure, vous avez eu l'honnêteté d'expliquer que l'on était bien en aval du contrat de projet Etat-Région et que, donc, vous partagiez nos priorités. Mais, je crois que, là aussi, Monsieur DUBUS, il faut arrêter de faire ce procès en déclinologie de l'Île-de-France.

Si l'Ile-de-France, comme les autres régions françaises, comme notre pays, souffre de la crise, c'est certain. Mais vous ne pouvez pas continuer à dire vraiment, de façon incessante, que la métropole parisienne et la Région parisienne n'auraient pas le dynamisme de la principale région d'Europe et la principale région française. Vous ne pouvez pas continuer à dire cela car les chiffres le démentent...

(Protestations sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

... et les chiffres montrent bien la dynamique qui existe en Ile-de-France et vous pouvez continuer à véhiculer une image négative de l'énergie que mettent l'ensemble des acteurs économiques, sociaux, politiques de tous bords, d'ailleurs, pour faire en sorte que notre Région soit au rendez-vous, effectivement, de la compétition internationale, mais pas bêtement.

Effectivement, en s'inscrivant pleinement dans cette nouvelle économie durable vers laquelle nous devons tendre et là je crois que vous avez tort d'insister, avec ces vieilles critiques, sur quelque chose qui appelle encore un vieux modèle que nous nous laissons de côté.

Enfin, par rapport aux énergies renouvelables et notamment le solaire, là aussi, j'ai entendu un certain nombre de critiques. Peut-être, avec l'influence qui est la vôtre, pourriez-vous nous aider à débloquer le dossier que nous avons déposé avec "Advancity" qui, notamment, est en attente de réponse de l'Etat et qui prévoit notamment un projet très, très important pour Paris - et pas uniquement - pour Paris, au-delà, sur l'utilisation de l'énergie solaire.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire. Je donnerai le point de vue sur chacun des vœux et amendements tout à l'heure. Simplement, un mot sur les amendements déposés par le groupe U.M.P.P.A. Vous avez le droit, effectivement, de déposer une série de vœux et amendements en séance. Je crois que ce n'est pas une bonne méthode.

(Protestations sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

Donc, ne soyez pas surpris si, faute d'avoir pu en discuter avec vous et les étudier, je serais plus que réservée sur la grande majorité d'entre eux.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA qui veut ajouter un mot sur l'aspect innovation recherche, en particulier.

M. Jean-Louis MISSIKA. - Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais simplement commenter les propositions qui ont été faites et les remarques, mais très rapidement.

D'abord, quelques précisions sur le fonds "Paris amorçage". Ce fond a été élaboré en collaboration avec "Oséo" et avec la Région Ile-de-France pour une raison extrêmement simple, c'est que l'on s'est rendu compte qu'il y avait une faille dans le système de financement des jeunes entreprises innovantes, au tout début, c'est-à-dire au pré-amorçage et à l'amorçage, parce que même les fonds de capital risque ont tendance à hésiter devant le risque de ce que l'on appelle le "early stage", c'est-à-dire le moment où l'entreprise en est à sa phase de démarrage.

Ce fonds a une vocation très précise et très particulière qui est d'aider les jeunes entrepreneurs, les chercheurs à faire la preuve de la viabilité de leurs concepts, et c'est d'ailleurs pour cela qu'il ne s'agit pas d'investissement en capital dans des entreprises dont certaines n'existent pas encore, mais qu'il s'agit de subventions et d'avances remboursables.

Alors, oui, en matière d'avances remboursables, la règle est très claire. Elle est que si jamais l'entreprise réussit à décoller économiquement, ou si elle est rachetée ou si elle trouve des "capitains risqués" dans un tour de table, alors elle doit rembourser ces avances remboursables. Tout cela est fait selon la méthodologie d'"Oséo" et, de ce point de vue-là, nous sommes tout à fait en phase avec les règles qui sont pratiquées par les organismes publics en la matière.

J'ajoute que pour ce qui concerne les entreprises issues de l'économie sociale et solidaire, elle sont traitées - je dirais - avec bienveillance et il y a des pépinières aujourd'hui financées par la Ville de Paris qui concernent ce secteur de l'économie sociale et solidaire.

C'est la raison pour laquelle nous avons proposé un vœu de l'Exécutif qui met en forme une problématique qui permet de bien marquer la différence de traitement entre subventions et avances remboursables et d'avoir un suivi régulier de l'impact qu'aura ce fonds Ville de Paris/"Oséo" sur la création d'emplois, la création d'entreprises dans le domaine de l'innovation.

Alors un mot sur l'Institut des métropoles durables. Je crois que cet institut a une importance considérable dans la période que nous vivons où les villes sont obligées à la fois de se réinventer et de réinterroger l'ensemble de leurs fondamentaux. Et l'idée, c'est de créer un réseau de laboratoires de recherche et un lieu de dialogue entre les collectivités territoriales et les chercheurs pluridisciplinaires, qui permet aux collectivités territoriales de venir avec leurs problèmes - par exemple, celui que nous avons à Paris qui est l'isolation du bâti ancien - et de poser des questions à des chercheurs pour qu'ils puissent se mobiliser, monter des projets de recherche sur des questions qui ne sont pas encore résolues.

Il n'y a pas aujourd'hui de solutions standard "sur étagère" pour régler ce genre de problème et un institut comme celui que nous souhaitons bâtir est un institut qui permettra justement d'avancer sur ces questions.

Alors, bien évidemment, les collectivités territoriales auront - je dirais -, par construction, leur mot à dire dans les dialogues que nous organiserons à l'intérieur de cet institut mais, bien évidemment, elles n'interviendront pas, puisque cela, c'est la règle du jeu, d'un point de vue scientifique car le montage des projets scientifiques sera de la responsabilité des scientifiques, et cet aspect concerne aussi la Ville de Paris.

Enfin, un dernier point puisque j'ai la parole. J'ai entendu quelques élus de l'opposition réclamer que les fonds et l'effort financier consacrés aux jeunes entreprises innovantes soient prioritairement affectés aux entreprises en difficulté. Je voudrais juste dire un mot là-dessus parce que je crois qu'il n'y a rien de plus problématique que de confondre l'aide aux entreprises en difficulté et l'investissement dans l'économie de l'innovation. C'est vraiment une politique de gribouille à laquelle parfois les États cèdent, mais ce sont deux sujets complètement différents. C'est-à-dire qu'il faut, bien évidemment, aider les entreprises en difficulté, mais l'investissement dans l'économie de l'innovation, c'est autre chose. Et il ne faut pas utiliser, par exemple, le fonds "Paris amorçage" pour aider des entreprises en difficulté, c'est absurde.

Ce que je vous recommande, c'est de bien marquer la séparation, la différence entre quelque chose qui est nécessaire pour l'investissement dans le futur, qui nous permettra justement de rebondir au moment de la sortie de crise et, bien évidemment, la nécessaire solidarité avec les entreprises parisiennes et franciliennes dans le domaine de la défense de l'emploi et de la lutte contre la crise actuellement.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je vais me tourner vers Mme HIDALGO pour qu'elle nous donne l'indication de l'Exécutif concernant le vœu référencé n° 1 G qui porte sur la création d'un Institut de recherche sur les métropoles durables.

Mme Anne HIDALGO, rapporteure. - C'est un avis favorable.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 43 G).

Nous avons ensuite les propositions de vœux n°s 2 G et 3 G du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, sur lesquels l'Exécutif a déposé le vœu n° 2 G bis.

Mme Anne HIDALGO, rapporteure. - Le vœu n° 2 G bis se substituerait en effet à ces deux vœux présentés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je me tourne vers les auteurs pour leur demander s'ils souhaitent maintenir leurs vœux ou s'ils prennent en compte le vœu de l'Exécutif.

Mme Danielle SIMONNET. - Nous sommes satisfaits du vœu présenté par l'Exécutif qui permet de se substituer au vœu qui demandait notamment que "les entreprises bénéficiaires des prêts participatifs d'amorçage qui réussissent à obtenir l'intervention d'un fonds d'amorçage d'une société capital-risque ou d'un industriel soient tenues de les rembourser aux collectivités" ; nous retirons donc ce vœu n° 2 G.

En revanche, nous estimons que le vœu de l'Exécutif - que, par ailleurs, nous voterons également, qui permet de rendre compte par une évaluation régulière sur le site "www.paris.fr" à la fois des prêts accordés, en fonction des innovations mises en place et de l'aide à l'économie sociale et solidaire - cette communication, ne se substitue pas au vœu que nous maintenons qui demande à ce que, prioritairement, nous soutenions les entreprises qui innoveront dans le domaine social et écologique.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Attendez ! Il n'est pas question de réargumenter !

Est-ce que vous indiquez que vous retirez le vœu n° 2 G et que vous maintenez le n° 3 G ?

Mme Danielle SIMONNET. - Absolument !

Mme Anne HIDALGO, rapporteure. - Avis défavorable pour celui qui est maintenu et merci pour celui qui est retiré.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous enregistrons le retrait du vœu n° 2 G et nous allons voter sur le vœu n° 3 G...

Il faut suivre.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 3 G assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est rejetée.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2009, V. 44 G).

Quel est l'avis de Mme HIDALGO sur les vœux déposés par l'U.M.P.P.A. ?

Mme Anne HIDALGO, rapporteure. - Ce sont des amendements...

Sur le premier amendement sur le fonds "OSEO" accessible aux P.M.E. des pépinières incubateurs, je tiens à dire que cet amendement est sans objet ; c'est dans le cadre du partenariat négocié avec la Région et "OSEO". Il ne faut pas qu'il y ait de redondance, la Ville soutient les entreprises et ces pépinières, la Région peut, elle, avoir un soutien plus large.

J'émet un avis défavorable, puisqu'il n'y a pas d'objet à cet amendement.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 3 G bis assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 3 G bis est rejeté.

Nous passons à l'amendement n° 3 G ter.

Mme Anne HIDALGO, rapporteure. - Jean-Louis MISSIKA a bien répondu, c'est un avis défavorable, puisque ce n'est pas l'objet ici de soutenir les entreprises touchées par le chômage, mais plutôt d'aider à développer les emplois dans les nouveaux secteurs de l'économie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 3 G ter assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 3 G ter est rejeté.

Nous passons à l'amendement n° 3 G quater.

Mme Anne HIDALGO, rapporteure. - Je constate une forme d'obstination du 17^e arrondissement à vouloir faire tout ce que l'on peut pour ne pas avoir de logement et notamment de logement social à "Clichy-Batignolles" puisqu'ils veulent y installer l'Institut d'études avancées.

L'avis est négatif.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 3 G quater assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 3 G quater est rejeté.

Nous passons à l'amendement n° 3 G quinquies.

Mme Anne HIDALGO, rapporteure. - Avis défavorable également.

Nous sommes dans une opération exemplaire qui est soutenue par plein de communes (Aubervilliers, Paris...), la Région et pas uniquement l'Etat.

A croire l'U.M.P., l'Etat est ruiné, endetté, et donc il serait à l'origine de tous les projets structurants en Ile-de-France. Tout cela ne tient pas debout, pour ne pas dire autre chose.

C'est donc un avis défavorable.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 3 G quinquies assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 3 G quinquies est rejeté.

Enfin, nous arrivons au n° 3 G sexies.

Mme Anne HIDALGO, rapporteure. - Il s'agit d'une proposition concernant un contrat interdépartemental. Marie-Pierre de LA GONTRIE a donné plus que des indications. Ce n'est pas la logique des contrats particuliers, même si nous sommes en train de travailler avec les Départements concernés et la Région sur un contrat concernant la ligne 13 et la ligne 14.

Ce n'est pas possible d'accepter cette proposition d'amendement.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 3 G sexies assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 3 G sexies est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 3 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, SG 3 G).

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

2009, DDEE 89 G - Signature d'une convention avec l'association de préfiguration de la régie de quartier du 12^e arrondissement pour l'attribution d'une participation. Montant : 46.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen des autres projets de délibération, et en tout premier le DDEE 89 G.

Cela concerne la configuration de la régie de quartier du 12^e arrondissement.

La parole est à Mme Michèle BLUMENTHAL.

Mme Michèle BLUMENTHAL. - Madame la Présidente, depuis 2001, le Département de Paris soutient le développement et la création des régies de quartier, actrices à part entière de l'économie sociale et solidaire.

Elle conjugue l'insertion professionnelle de personnes d'un quartier en difficulté, la redynamisation économique locale, tout en créant du lien social.

Le soutien du Département a permis de générer, en 2008, 200 emplois, dont une centaine occupés par des allocataires du R.M.I. ou R.S.A.

En octobre 2008, dans le 12^e, la concertation autour du projet de la création d'une régie de quartier a mobilisé de nombreux acteurs : élus, associations, conseillers de quartier et bailleurs sociaux.

En juin 2009, s'est constituée l'association de préfiguration de la régie du quartier. Le territoire défini correspond au conseil de quartier Vallée de Fécamp, englobant de grands ensembles tels le square Contenot, l'ensemble Fécamp - Edouard-Robert - Tourneux, Charenton - Meuniers, où vivent un certain nombre de personnes qui ne sont plus en mesure de trouver un emploi directement au sein des entreprises.

Ancrée dans ce territoire, la régie recrutera ses salariés pour un ou deux ans, organisera des animations permettant ainsi de retisser le lien social.

Le besoin est particulièrement présent dans certains grands ensembles de ce territoire, où il existe un sentiment de relégation, un manque de convivialité, un dialogue intergénérationnel rompu, source de tensions grandissantes.

La régie s'engage à développer des activités dans les domaines de la propreté et du second œuvre dans le bâtiment, en partenariat avec les différents donneurs d'ordres, bailleurs sociaux, Paris Habitat, I.C.F. La Sablière, mairies d'arrondissement, Direction de la propreté et de l'environnement.

Tout en conservant ces objectifs d'insertion, une régie intervient en grande partie dans un environnement concurrentiel et pour se maintenir durablement, une régie doit fournir un travail de même qualité que les autres entreprises de son secteur d'activité.

Cette exigence de professionnalisme favorise la réinsertion des salariés de la régie par l'apprentissage des contraintes et de la rigueur nécessaire au travail en entreprise, par l'acquisition de savoirs qui peuvent être valorisés sur le marché de l'emploi.

La régie de quartier jouxtant le quartier de Bercy bénéficiera des perspectives de développement intéressantes auprès d'autres acteurs tels la S.N.C.F., en raison de la gare de Bercy et des bureaux d'entreprises. Une fois l'étape de préfiguration validée opérationnelle, l'association pourra modifier ses statuts et devenir régie de quartier.

La participation financière du Département est destinée à embaucher un chargé de mission pour la mise en place de la régie et la planification des marchés et elle débutera son activité, afin d'être opérationnelle au début de l'année 2010. D'ores et déjà, dans le 12e arrondissement, elle est très attendue.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à Mme Seybah DAGOMA.

Mme Seybah DAGOMA, au nom de la 2e Commission. - Madame la Présidente, mes chers collègues, Madame la Maire, je vous remercie de votre intervention et d'avoir rappelé l'action du Département en faveur des différentes régies de quartier.

Comme vous l'avez souligné, actuellement huit régies de quartier sont labellisées, qui ont fait travailler plus de 234 salariés en insertion. Je les ai d'ailleurs réunies récemment et nous travaillons avec elles afin de mettre en œuvre des actions de mutualisation et de diversifications de leurs activités, notamment pour faire travailler les jeunes en difficulté et les femmes.

Deux régies verront le jour en 2010 dans le 10e arrondissement, et celle du 12e arrondissement, comme vous l'avez évoqué. Ce projet de délibération propose d'attribuer une subvention forfaitaire de 46.000 euros pour l'Association de préfiguration de la régie de quartier du 12e arrondissement.

Vous l'avez rappelé, la future régie de quartier développera ses activités en priorité dans le quartier "Vallée de Fécamp - Edouard Robert" caractérisée par un îlot important de logements sociaux. Elle aura vocation à faciliter l'insertion professionnelle des habitants, notamment ceux les plus en difficulté et à favoriser le lien social.

Je vous remercie de l'avoir à cœur, de la soutenir et de participer pleinement à son développement.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 89 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 89 G).

2009, DDEE 87 G - Signature d'une convention avec le 104, établissement artistique de la Ville de Paris, prévoyant l'attribution d'une subvention pour la création d'une pépinière d'entreprises. Montant : 600.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDEE 87 G relatif à la signature d'une convention avec le 104, établissement artistique de la Ville de Paris, prévoyant l'attribution d'une subvention pour la création d'une pépinière d'entreprises.

Madame Geneviève BERTRAND, vous avez la parole.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Madame la Présidente.

Quelle rencontre plus appropriée, voire même d'évidence que celle du "104" et d'une pépinière d'entreprises et d'incubateurs pour jeunes entreprises innovantes.

Le "104" est un lieu dédié à la création et à la production artistique unique au monde. Ouvert à tous, cet espace de 39.000 mètres carrés propose un ensemble architectural inédit où l'art va à la rencontre des publics.

Selon le projet des deux directeurs Robert CANTARELLA et Frédéric FISBACH, il s'agit d'en faire un lieu au quotidien où la dynamique artistique bouscule les frontières entre les arts et les publics.

Puisque ainsi la culture et l'art s'ouvrent non seulement aux spectateurs mais aussi aux passants et aux curieux, pourquoi pas en plus à de jeunes entrepreneurs, situés au carrefour de l'innovation technologique et de la création et qui, par le recours à de nouvelles technologies, peuvent développer des applications innovantes, tant pour le secteur culturel que pour l'industrie ?

Une aussi vaste entreprise que le "104", au concept aussi innovant, ne peut naturellement pas avoir déjà trouvé son plein régime de croisière, après un an de fonctionnement, en dépit du dynamisme de ses dirigeants et du soutien de la Ville. Aussi, l'idée d'accueillir des entreprises dans un lieu aussi propice me paraît-elle lumineuse.

Que dix entreprises sur 750 mètres carrés puissent venir tester, expérimenter, développer un projet clé dans leur croissance, dans une période courte, de six à huit mois et de deux ans au maximum, et en sortir avec un projet opérationnel ou très avancé, dans un esprit de recherche et de développement, d'interaction entre les entreprises et entre les artistes en résidence, doit à mes yeux être soutenu, encouragé et développé.

Le cahier des charges précis est là pour éviter toute dérive. Je voterai sans réserve ce projet de délibération.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Madame la Présidente, mes chers collègues, j'ai déjà eu à plusieurs reprises l'occasion de souligner l'intérêt qu'il y avait pour nos Départements à soutenir les petites entreprises des industries culturelles et de la communication.

En soutenant ces industries, notre Département participe non seulement à la création d'emplois culturels pour les personnels des entreprises et artistes intermittents du spectacle, mais réaffirme également notre attachement à la diversité culturelle, car ces petites entreprises sont au cœur de la création et de la recherche de nouveaux talents.

Dans le contexte de crise des industries culturelles et de la communication, et alors que les grands groupes éditoriaux ont peu ou prou renoncé à investir dans la nouveauté pour se consacrer à des talents déjà reconnus, il est de notre devoir d'afficher notre volonté et pour ce faire de soutenir...

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - S'il vous plaît, un peu de silence !

Mme Laurence GOLDGRAB. - ... dans le cadre du plan pépinières incubateurs, l'installation prochaine d'une dizaine d'entreprises jeunes et innovantes au sein de la pépinière prévue dans le "104".

En effet, pas moins de dix entreprises, comme vous l'avez rappelé, du secteur culturel ou utilisant les technologies d'information, vont prendre place dans le "104" sur près de deux niveaux, soit 750 mètres carrés pour des périodes de six à huit mois, allant jusqu'à deux ans maximum.

Suite à l'appel à projets lancé par le Département au cours du dernier trimestre 2008, c'est le projet porté par le partenariat entre le "104", le SPL, Silicone Sentier* et le forum d'action modernité, qui a été retenu et qui est donc l'un des quinze projets labellisés.

Cette future pépinière d'entreprises s'inscrit totalement dans le projet économique et social du "104". La pépinière mettra à disposition des entreprises des espaces de travail, de production et d'expérimentation, et favorisera la mutualisation - c'est quelque chose évidemment qui est hautement souhaitable pour toutes ces pépinières et qui évidemment donne un plus à ces petites entreprises.

Ainsi rassemblés dans un même lieu, artistes en résidence et entrepreneurs pourront se côtoyer, échanger et produire ensemble. La pépinière aura la possibilité d'utiliser ponctuellement l'accueil et la salle d'exposition du rez-de-chaussée, la nef où les espaces publics du "104" - c'est très important -, de sorte que les échanges auront lieu, non seulement entre les artistes en résidence et les entreprises, mais également avec les habitants du quartier.

L'implantation de cette pépinière représente un enjeu de forte dimension territoriale. La pépinière représente un potentiel en matière d'emplois, d'insertion, d'intégration, de vitalité économique, culturelle, de cohésion et de coopération territoriale dans ce quartier. Ainsi, 10 % des emplois créés seront confiés à des personnes en parcours d'insertion.

Ce projet va permettre de donner un nouveau souffle économique à ce quartier du 19e arrondissement, où 60 % des logements sont sociaux.

C'est une nouvelle étape pour le "104".

Je vais rappeler brièvement que cette pépinière vient compléter les équipements qui ont déjà ouvert leur porte au "104". Citons par exemple le 5, c'est la vocation artistique du "104" sur laquelle j'insiste là - espace de 400 mètres carrés dédiés aux pratiques artistiques amateurs, et principalement réservées aux habitants des 18e et 19e arrondissements - pour deux euros l'heure, la librairie Le Merle Moqueur, boutique culturelle offrant plus de 20.000 références, le café du "104", la maison des petits, d'accueil et d'éveil pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés de leurs parents.

Il s'agit là d'équipements qui s'inscrivent dans la cohésion de ce quartier, sans oublier pour autant que le "104" bien sûr a une vocation artistique et économique.

A travers cette pépinière, notre Département fait le pari de faire du "104" un lieu exceptionnel d'innovation, de culture et de mixité sociale.

Bien entendu, notre groupe va voter favorablement ce projet de délibération.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission. - Merci.

Je remercie Mmes Laurence GOLDGRAB et Geneviève BERTRAND du soutien qu'elles apportent à ce projet de pépinière.

Je voudrais juste rappeler, puisque l'essentiel a été dit sur la vocation de cette pépinière d'entreprises, que la Ville en lançant son appel à projet de pépinière incubateur avait privilégié les implantations in situ pour les incubateurs, c'est-à-dire l'idée qu'il fallait que les incubateurs soient proches des chercheurs, soient proches des artistes, des créateurs, de façon à favoriser la fertilisation croisée. On sait qu'aujourd'hui, dans le domaine artistique, les créations d'entreprises, notamment dans le domaine du numérique, sont de plus en plus nombreuses, avec des marchés qui certes sont des marchés de niche mais qui ont une dimension mondiale.

Je vais vous citer un exemple, un seul, une entreprise comme "Factum Arte", qui a récemment fait le facsimilé des Noces de Cana, de Véronèse au musée du Louvre, pour l'implanter à San Giorgio à Venise, est une entreprise qui utilise les technologies numériques les plus modernes pour la reproduction et la conservation des œuvres d'art.

Nous savons aujourd'hui qu'il y a des entreprises qui se créent dans le domaine, par exemple, de la scénographie numérique, des décors virtuels, des logiciels de chorégraphie, tout ce qui touche au spectacle vivant, mais également les effets spéciaux, la musique, la logistique événementielle, la billetterie, l'information et les services sur les événements culturels.

Il y a dans le domaine de la culture, des arts et du spectacle un nombre considérable d'activités ayant un fort potentiel économique, générateur d'emplois et de valeur. Et je crois que cette pépinière du "104" aura la vocation de permettre la création et le développement de ces entreprises et que ces entreprises seront au contact de créateurs et d'artistes qui sont hébergés par "Le 104" et également, bien sûr, au contact de la population du 19^e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à M. POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Simplement, sur cette affaire du "104", Mme BERTRAND a exprimé une position qui est une position forte. C'est vrai que, sur la phase d'incubateur, nous suivons la politique que vous initiez, Monsieur MISSIKA, en s'interrogeant parce qu'on verra bien au niveau du temps si ces incubateurs ne sont pas que des boîtes ; et c'est vrai que nous aurons besoin d'une évaluation pour nous convaincre. Nous sommes plutôt favorables à ce genre de chose.

Mais, c'est vrai que sur "Le 104", il y a eu, au sein de notre groupe - c'est pour cela que Mme BERTRAND a exprimé sa position - un débat assez franc ; je voudrais quand même l'exprimer parce que c'est aussi un débat qu'il peut y avoir dans l'ensemble des groupes. On se demandait si "Le 104" qui coûte cher, d'après même, je crois que c'est M. Christophe GIRARD, lui-même, qui s'interrogeait là-dessus... Est-ce que c'est aussi nécessaire qu'il y ait une amplitude aussi grande ?

M. MISSIKA - normal -, avec l'Exécutif, défend ce rôle aussi large. Plusieurs personnes au sein de notre groupe sont plus réticentes à ce que "Le 104" devienne une structure aussi large, qu'on accueille un peu tout le monde. Donc, certains d'entre nous vont s'abstenir et certains vont même voter contre. Il y a sur ce projet plutôt une liberté de vote au sein de notre groupe.

Je souhaitais vous dire cela, qu'il n'y a pas d'opposition à l'incubateur, je le répète, c'est important, on a simplement peur que cela ne devienne que des boîtes ; et qu'il est nécessaire qu'on ait une évaluation, et je pense, Monsieur MISSIKA, que vous adhérez là-dessus.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - C'est une explication de vote.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 87 G.

Qui est favorable ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 87 G).

2009, DDEE 94 G - Signature d'une convention avec l'AP-HP prévoyant l'attribution d'une subvention pour la plate-forme de partenariats industriels de l'hôpital Saint Louis. Montant : 145.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEE 94 G sur lequel Mme Geneviève BERTRAND s'est inscrite. Il s'agit de la signature d'une convention avec l'A.P.-H.P. à propos de l'hôpital Saint-Louis.

Madame BERTRAND, vous avez la parole.

Mme Geneviève BERTRAND. - Oui, merci, Madame la Présidente.

Plus rapidement que pour "Le 104", je souhaite apporter mon soutien au projet de convention avec l'A.P.-H.P., prévoyant l'attribution d'une subvention pour la plate-forme de partenariats industriels à l'hôpital Saint-Louis. La rencontre d'un lieu - c'est tout à fait ce que disait M. MISSIKA tout à l'heure - et de projets de partenariats industriels me paraît empreinte de rationalité, de bon sens et de recherche accrue d'efficacité.

Si je comprends bien, c'est un mini pôle de compétitivité qu'il s'agit de créer dans le contexte et avec le soutien du grand pôle à dimension mondiale "Médicen". Et cela, en implantant une plate-forme de partenariats industriels au sein du C.H.U. Saint-Louis, en réunissant, pour trois ans maximum, six à sept entreprises sur un site unique géographique, le carré historique de l'hôpital Saint-Louis - ce n'est pas rien -, pour permettre un travail fécondant entre centres de formation, centres de recherches fondamentale et clinique, services de soins et centres de recherche industrielle dans trois domaines : l'hématologie, l'oncologie et la greffe.

Cette P.P.I. a tous les atouts pour se développer : les compétences de l'A.P.-H.P., l'Université Paris Diderot, Paris VII, et la coopération de l'incubateur "Paris Biotech Santé". Je suis lui souhaite tout le succès possible.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2^e Commission. - Merci, Madame BERTRAND, pour votre soutien.

Je confirme que ce projet de plate-forme de partenariats industriels que nous finançons en partenariat avec l'A.P.-H.P. à l'hôpital Saint-Louis, avec l'Institut universitaire d'hématologie est un des projets d'incubateur les plus intéressants, les plus innovants que nous ayons eu à examiner lors de notre appel à projets parce qu'il s'agit d'une structure un peu particulière. Il s'agit d'accueillir des entreprises avec des activités de recherche et développement sur des thématiques en cohérence avec les projets médicaux et de recherche du site, c'est-à-dire l'hématologie, l'oncologie et la greffe de moelle osseuse.

Je rappelle brièvement qu'à l'hôpital Saint-Louis en 45, le professeur Jean BERNARD a obtenu la première guérison complète de leucémie aiguë de l'enfant. En 56, son assistant Georges MATHÉ a réalisé les premières greffes de moelles osseuses, traitement de référence de toutes les formes de leucémies et autres maladies hématologiques graves. Cela a permis de créer, sur Saint-Louis, une concentration de ce que la science et la médecine pouvaient compter de meilleur en matière d'hématologie. Y a travaillé également le Pr. Jean Dausset, prix Nobel de médecine en 80, pour ses travaux sur l'histocompatibilité. Et, plus récemment, Gérard SCHAISON, Laurent DEGOS, Eliane GLUCKMAN.

Ce projet se déploiera en deux temps. D'abord, un hébergement de six à sept entreprises sur 500 mètres carrés et puis, un peu plus tard, vers 2012, nous souhaitons porter cette surface à 1.200 mètres carrés avec effectivement une durée initiale d'hébergement de trois ans pour les jeunes entreprises qui seront accueillies.

Et j'insiste sur ce point parce qu'il est particulièrement intéressant sur la vocation historique de Paris en matière d'innovation. Effectivement, les travaux d'aménagement des locaux se feront dans le bâtiment classé monument historique qui a été construit en 1607. Cela nous permet de rappeler que Paris est un cluster scientifique, universitaire et technologique depuis une dizaine de siècles, n'en déplaise à Christian BLANC.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 94 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DDEE 94 G).

Je vous en remercie.

2009, DDEE 57 G - Signature d'une convention avec l'association "France Energie Emploi" pour l'attribution d'une subvention au titre de 2009. - Montant : 50.100 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDEE 57 G relatif à la signature d'une convention avec l'association "France Energie Emploi" pour l'attribution d'une subvention au titre de 2009.

La parole est à nouveau à Mme Geneviève BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Oui, très rapidement. Merci, Madame la Présidente.

J'ai voulu intervenir sur ce projet de délibération parce qu'il concerne essentiellement le service des cadres et techniciens demandeurs d'emploi parisiens.

Nombre de forums s'avèrent être désormais une formule de recherche d'emploi mieux adaptée à la recherche des demandeurs quelle que soit leur spécificité : jeunes, de la diversité, en fait, de tous les âges.

Le dernier "Paris pour l'emploi" des 8 et 9 octobre 2009 sur le plateau du Champ de Mars a démontré par ses records d'affluence l'immense besoin de contacts directs entre les entreprises et les collectivités offrant des emplois et les demandeurs qu'ils soient diplômés ou non, qualifiés ou pas ; records qui, bien sûr, ont de quoi inquiéter sur l'état du marché du travail dans la Région Ile-de-France.

Ma question est simple, Madame la Présidente, après le succès d'affluence du Forum pour l'emploi consacré aux seniors qui s'était tenu au Palais Brongniart il y a deux ans, le Département envisage-t-il de reconduire l'expérience ou s'achemine-t-il vers d'autres réflexions et d'autres partenariats ?

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à Mme Seybah DAGOMA.

Mme Seybah DAGOMA, au lieu et place de M. Christian SAUTTER, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Madame la Présidente, mes chers collègues, je remercie Mme Geneviève BERTRAND pour son intervention. L'emploi des seniors est un véritable motif d'inquiétude, en particulier dans notre pays où le taux d'emploi des 50-64 ans n'est que de 38 % contre 70 % en Suède, par exemple.

Aussi, de novembre 2006 à novembre 2008, le Département de Paris a porté un programme européen intitulé "Senior compétence" qui consistait à partager entre Paris, Stockholm et Francfort les bonnes pratiques de chacun en faveur de l'emploi des seniors. Ce programme a été quasi intégralement financé par le Fonds social européen dans le cadre de son soutien aux pratiques innovantes en faveur de l'emploi.

L'initiative principale du Département de Paris a été l'organisation d'un forum de grand recrutement direct qui s'est tenu le 20 novembre 2008 au Palais Brongniart comme l'a souligné Mme Geneviève BERTRAND. Ce forum fut un grand succès avec plus de 5.470 visiteurs. 144 entreprises ont proposé plus de 1.000 postes, 267 emplois ont été pourvus et, bien que ce soit proportionnellement un peu moins que les autres forums, 267 Parisiens et Franciliens ont pu en une journée retrouver un emploi et c'est déjà un grand motif de satisfaction pour nous.

C'est pourquoi avec Mme Liliane CAPELLE, très investie sur ce sujet, nous réfléchissons à l'organisation d'un autre forum pour l'emploi des cadres seniors.

Néanmoins, à ce jour, rien n'est encore définitivement arrêté, et ce, pour plusieurs raisons.

En premier lieu, l'organisation d'un forum parisien est lourde ; nous devons donc voir avec notre partenaire habituel "Carrefour pour l'emploi" s'il est possible de porter ensemble un nouveau forum en 2010, sachant qu'ensemble nous organisons déjà "Paris pour l'emploi" en octobre et le forum de la "diversité et du premier emploi" en juin.

Par ailleurs, et nous aurons l'occasion d'en débattre demain matin lors de la communication du Maire sur l'emploi des jeunes, il y aura, déjà au printemps, un nouveau forum parisien ciblé sur les jeunes diplômés, donc une charge supplémentaire. Nous regardons, donc, si nous avons la possibilité matérielle d'organiser en plus un forum seniors en novembre.

En second lieu, l'organisation d'un forum est coûteuse. Comme je l'ai dit, le premier avait été financé par le Fonds social européen, ce qui ne sera plus le cas pour les suivants. Il nous faut donc aujourd'hui trouver des marges de manœuvre ; nous y travaillons avec la DDEE pour que ce soit moins coûteux, nous recherchons notamment un lieu gratuit.

Enfin, la réussite du premier forum seniors était aussi liée à la forte implication de l'A.P.E.C. et de l'A.N.P.E. cadres. Il faut donc aussi voir avec ces partenaires s'ils sont prêts à réitérer l'aventure.

Voilà où en est notre réflexion aujourd'hui et, en tout état de cause, tout cela est en train de se décanter. Nous apprécions le soutien du groupe Nouveau Centre, et de Mme BERTRAND en particulier, sur ces sujets. D'ici la fin de l'année, nous aurons fait le tour des différentes contraintes qui viennent d'être citées et nous prendrons une décision, dont bien évidemment le Conseil de Paris sera informé.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 57 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 57 G).

2009, DASES 495 G - Signature d'une convention avec l'association "Centre d'Accueil Saint Germain", pour l'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes, pour le Centre d'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer Saint-Germain (6e).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons en 6e Commission le projet de délibération DASES 495 G relatif à la signature d'une convention avec l'association "Centre d'Accueil Saint Germain", pour l'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes, pour le Centre d'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer Saint Germain (6e).

Monsieur Romain LÉVY, vous avez la parole.

M. Romain LÉVY. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, je souhaitais intervenir rapidement pour me féliciter du vote aujourd'hui de la convention pluriannuelle liant notre collectivité à l'association "Centre d'accueil Saint-Germain" et l'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes du Centre d'accueil de jour pour personnes atteintes d'Alzheimer Saint-Germain-des-Prés dans le 6e arrondissement.

Cette convention s'inscrit pleinement dans la démarche engagée par notre Département, visant à favoriser l'accès des aînés aux structures spécifiques, et vient renforcer les efforts déjà engagés à travers le Schéma gérontologique 2006-2011. Ce schéma est d'autant plus important qu'il concerne, malheureusement dirais-je, un nombre croissant de la population. Près d'un million de personnes sont atteintes de la maladie d'Alzheimer en France et ce chiffre devrait encore augmenter avec le vieillissement de la population nationale.

Il est donc important que notre collectivité soutienne et accompagne les malades d'Alzheimer, tout en soulageant leurs proches qui sont aussi impliqués dans le quotidien de cette maladie. Prendre soin des malades, stimuler leurs facultés intellectuelles et cognitives, tout en continuant à les inscrire dans un lien social, nécessite des moyens importants, tant pour les établissements que pour les personnes accueillies. Notre collectivité s'est donnée les moyens de répondre à ces attentes.

Il en est ainsi, par exemple, du dispositif "Paris accompagnement mobilité" qui permet aux personnes handicapées et aux personnes âgées de bénéficier sur demande d'un chauffeur et d'un véhicule adapté, ou de l'aide financière unique en France, créée dès 2004, pour les personnes aux revenus modestes et qui vient en complément de l'A.P.A.

Je pense aussi aux places d'hébergement temporaire, proches du lieu de vie habituel, expérimentées depuis 2008, permettant une période de répit et de repos pour les familles mais aussi de favoriser dans la durée la poursuite de la vie à domicile.

Le Schéma gérontologique 2006-2011 prévoit la création de 300 nouvelles places dans des centres d'accueil de jour. Le Centre d'accueil Saint-Germain, ouvert le 22 septembre dernier, participe de ces créations par les 18 personnes qu'il peut désormais accueillir. Il va, en outre, renforcer le maillage parisien en rejoignant les 10 autres centres de la Capitale, répartis sur six arrondissements, et rééquilibrer ainsi l'offre de places.

Je tiens ici à faire remarquer, suite aux propos de M. GOASGUEN ce matin ou à ceux qu'a pu tenir M. Jean-Pierre LECOQ, le maire du 6e, que cette structure nouvelle prend place dans le 6e arrondissement et, ce nouvel exemple le prouve, le 6e bénéficie, tout autant que les autres arrondissements parisiens, des investissements de notre collectivité.

La convention qu'il nous est demandé d'approuver aujourd'hui fixe les moyens octroyés mais aussi le dispositif de suivi des activités et de qualification du personnel. Les moyens alloués vont permettre à l'établissement de fonctionner avec, pour objectif prioritaire, le maintien et le développement de la qualité de vie des bénéficiaires, la relation avec les familles et l'entourage ou bien encore l'adaptation du projet de soins et d'accompagnement.

Ces petites structures de proximité permettent, en effet, une prise en charge à la journée des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer vivant à domicile et soutenues par leurs proches. Elles proposent des activités variées, propres à limiter l'évolution de la maladie, et favorisant ainsi le maintien à domicile. Les personnes y sont accueillies entre deux et trois fois par semaine. Afin de permettre un accueil individualisé, leur capacité est volontairement limitée. Elles permettent également d'aider les aidants, en offrant, je l'ai déjà dit, des moments de répit, quelques jours par semaine, mais aussi des échanges, de l'information, ainsi qu'un important soutien psychologique.

Pour l'ensemble de ces raisons, Madame la Maire, nous sommes particulièrement favorables à cette délibération que nous voterons avec enthousiasme.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à Mme BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Madame la Présidente.

Je crois que tous les élus du 6^e arrondissement ne peuvent que se réjouir de l'ouverture du Centre d'accueil de jour pour les malades d'Alzheimer et les maladies qui s'y rapportent, au 17, rue du Four dans notre arrondissement.

Pour avoir moi-même travaillé au Schéma gérontologique 2006-2011 qui prévoyait, comme l'a dit M. Romain LÉVY, la création de 300 places d'ici 2011, je ne peux que me réjouir de voir déjà en marche ce programme, qui répond évidemment, comme l'a dit mon prédécesseur, à un besoin grave, pas toujours exprimé d'ailleurs, souvent gardé très discret, gardé à l'intérieur des familles et qui contribue à épuiser certaines familles.

Donc, pour ma part, je ne peux qu'être enthousiaste aussi par le projet qui arrive.

J'ai regardé le cahier des charges et j'ai observé qu'il était rédigé avec une particulière attention et beaucoup de délicatesse, dans le respect des personnes atteintes de la maladie, dans le respect des familles, dans le respect des aidants. J'ai tout particulièrement noté cette observation qui consiste à élaborer, autant que possible, avec ces personnes ce que l'on appelle désormais "un projet de vie", ce qui peut paraître assez étonnant lorsqu'on arrive en fin de vie, bien que la maladie ne touche pas que des personnes âgées, mais un projet de vie défini avec chacune des personnes par des psychologues et d'autres aidants, et que j'avais déjà vu mis en œuvre dans les maisons pour personnes âgées et des Petites Sœurs des Pauvres qui sont particulièrement proches des personnes et respectent, comme ailleurs je l'espère, mais qui respectent leurs pensionnaires.

Par conséquent, cet aspect dynamique, comme le dit souvent, Mme CAPELLE, il ne s'agit pas seulement de créer des lieux de résidence mais des lieux de vie, me semble être extrêmement porteur. Je pense qu'avec ces éléments-là, nous ne serons plus aussi longtemps dans la société du dû mais dans la société du don.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à Mme CAPELLE.

Mme Liliane CAPELLE, au nom de la 6^e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

Que dire après ces belles paroles !

D'abord, remercier naturellement M. Romain LÉVY et Mme BERTRAND pour leur analyse de cette délibération.

Je rejoindrai Romain LÉVY, je ne veux pas être polémique sur un sujet qui semble être très consensuel, mais souvenez-vous, Monsieur LECOQ, je crois que, lorsqu'il y a eu un problème pour l'ouverture de ce centre, nous nous sommes battus ensemble, avec la F.O.S.A.D. et avec la S.G.I.M., pour que ce centre ouvre. Je vous avais dit à l'époque : "Il n'y a pour moi aucune exclusive, quel que soit l'arrondissement de Paris."

Ceci, pour répondre un petit peu à M. GOASGUEN ce matin. Vous voyez que, quelquefois, les grandes paroles sont un peu péremptoires et ne révèlent pas toujours la réalité des faits.

Alors, oui, ce centre d'accueil de jour continue à pourvoir la Ville en places. Nous en sommes à 229 places actuellement, alors que le schéma en prévoit 300. Nous serons au-dessus, je pense, des 300 à la fin de la mandature.

Effectivement, c'est un lieu privilégié, d'abord pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou des maladies cognitives, mais également - et vraiment, j'insiste beaucoup - pour l'aide aux aidants parce que cela permet de souffler. Et puis, c'est une dimension que l'on n'a pas toujours, mais cela prépare aussi petit à petit à l'entrée en établissement, quand le moment du maintien à domicile n'est plus possible. Il y a un moment où ce n'est plus possible.

Mais de faire des structures comme celle-là permet justement de garder le plus longtemps possible les personnes à leur domicile. C'est vrai, j'aime beaucoup ce que vous avez dit, Madame BERTRAND, sur le projet de vie : la vie est là, même si elle s'enfuit par moments, mais elle est là. Elle est là pour les malades, elle est là pour les familles.

C'est un beau projet de délibération. Il y en aura d'autres et tous les arrondissements ou tous les secteurs de Paris seront couverts.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je vous propose de voter dans l'enthousiasme ce projet de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 495 G.

Qui est favorable ?

Pas d'abstentions ?

Pas de contre ?

Unanimité.

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASES 495 G).

2009, DASES 411 G - Subvention à l'association Bête à Bon Dieu Production (10e) pour l'organisation d'actions artistiques et citoyennes à destination des personnes en situation de handicap auditif.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 411 G sur lequel a été déposé un amendement technique de Mme DUBARRY, visant à ajouter 2.000 euros de subvention. Le montant de la subvention à l'association "Bête à Bon Dieu" passe ainsi de 14.000 à 16.000 euros.

Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6^e Commission. - Il ne s'agit pas "d'ajouter" 2.000 euros mais de modifier le montant suite à une erreur au moment de la transcription du montant, et c'est cette erreur que je tenais à réparer. Il s'agit bien de 16.000 euros pour l'association "Bête à Bon Dieu Production".

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 4 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 4 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 411 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Pas de contre ?

Pas d'abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DASES 411 G).

2009, DASES 468 G - Signature d'une convention pluriannuelle avec le groupement d'intérêt public Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris relative à la participation financière du Département de Paris au titre des années 2010, 2011, 2012.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 468 G relatif à la signature d'une convention pluriannuelle avec le groupement d'intérêt public Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris relative à la participation financière du Département de Paris au titre des années 2010, 2011, 2012.

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Madame la Présidente, mes chers collègues.

Je souhaite juste vous rappeler que la Maison départementale des personnes handicapées a été créée en 2006 pour répondre aux obligations d'accessibilité universelle définies par la loi du 11 février 2005.

Ce G.I.E. est financé à deux tiers par l'Etat et un tiers par le Département, avec un budget global de 10,165 millions d'euros, budget composé et de crédits de fonctionnement et de mises à disposition de personnels.

Le bon fonctionnement de cette M.D.P.H. est capital car elle est un véritable guichet unique traitant 71.000 demandes par an, accueillant 130 personnes par jour, recevant 450 appels téléphoniques et employant à peu près 150 personnes.

Sa mission, vous vous en doutez, est fondamentale car elle assure en particulier la reconnaissance du statut de personne en situation de handicap pour les adultes à travers la fameuse R.Q.T.H., la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, et pour les enfants, ce qui leur permet d'avoir accès aux A.V.S., quand l'Etat débloque les fonds pour réussir à les employer.

Cependant, depuis quelque temps, force est de constater que les personnes en situation de handicap reviennent vers nous, élus locaux, dans les arrondissements, pour se plaindre de plusieurs dysfonctionnements de cette M.D.P.H. - modification et réduction des horaires d'ouverture, baisse de la prise d'appels, lenteur de traitement.

Que se passe-t-il, Madame la Présidente ? Je crois qu'il est important d'informer la représentation parisienne des raisons véritables et objectives qui empêchent la M.D.P.H. de bien fonctionner.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mme DUBARRY a la parole.

Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission. - Je répondrai en tant que présidente de ce G.I.P.

La M.D.P.H. connaît des heures extrêmement difficiles, et c'est bien dommage pour ce petit bébé de trois ans, puisque sa création a suscité énormément d'espoir ; ces M.D.P.H. devaient permettre aux personnes en situation de handicap de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur pour la reconnaissance de tous leurs droits : vous avez cité à la fois le cas des enfants et celui des adultes, les cartes d'invalidité, l'attribution d'allocations enfant ou adulte handicapé, et également, depuis peu, la mise en place de prestations de compensation du handicap.

Tout cela est gravement remis en cause - vous avez cité quelques-unes des conséquences que nous rencontrons aujourd'hui à la M.D.P.H. - par le désengagement de l'Etat.

Sur ce budget que vous avez annoncé, auquel contribue à plus de 50 % le Département, à la fois par le prêt de personnel de la DASES principalement, et la location des locaux, ce fabuleux bâtiment, rue des Victoires, dans le 9e, l'Etat n'a pas versé plus de 1 million d'euros à la M.D.P.H. depuis 2008.

La Ministre a annoncé à de nombreuses reprises... elle a fait des tas d'annonces sur le fait que, bien sûr l'Etat allait participer au fonctionnement des M.D.P.H. Il n'en reste pas moins qu'en 2008, il nous manquait 242.000 euros et en 2009, je suis au regret de vous annoncer qu'il nous manque 890.000 euros, ce qui fait un total de 1,1 million d'euros. Sur le budget de 9 millions et quelques que vous avez précisé, je vous laisse imaginer la gravité de la situation dans laquelle nous nous trouvons à l'heure actuelle, gravité reconnue et admise par le conseil d'administration de la M.D.P.H. qui, pas plus tard que la semaine dernière, m'a autorisée, en tant que présidente de ce G.I.P., à ester en justice contre l'Etat pour recouvrer ces sommes dues.

Je rajouterai par ailleurs que les associations commencent très sérieusement à s'inquiéter de ce désengagement et de ces difficultés qui vont se poser dans la vie quotidienne des personnes en situation de handicap, qu'elles ont saisi la C.N.S.A., qui doit se réunir mardi prochain si je ne m'abuse, et qu'elles diffusent l'information très largement.

Je précise également, parce qu'il ne s'agit pas de querelles politiciennes, comme j'ai pu l'entendre ici ou là, que la situation de la M.D.P.H. de Paris n'est malheureusement pas exceptionnelle, que toutes les M.D.P.H. de France rencontrent ces difficultés. D'ailleurs, pour ce qui concerne Paris, nous avons dû faire appel pour la première fois à une écriture budgétaire que je trouve extrêmement problématique mais pour continuer à fonctionner, nous n'avons pas le choix ; nous avons dû prélever plus de 600.000 euros sur le fonds de compensation ; ce fonds étant destiné, comme son nom l'indique, à apporter des compléments aux personnes en situation de handicap dans les achats dont elles ont besoin pour la vie quotidienne, qu'il s'agisse de télécommunication, d'informatique, de fauteuil ou de matériel nécessaire, trop cher et l'idée de ce fonds de compensation était bien de venir en appoint de ces dépenses. Nous avons été obligés de prendre 600.000 euros de ce fonds pour continuer à faire fonctionner la M.D.P.H.

Je vous le dis ici, nous avons eu l'occasion d'en discuter à de nombreuses reprises, la M.D.P.H. de Paris est dans une situation dramatique. Nous nous posons la question de savoir comment nous allons aborder le budget pour l'année 2010, et même si le Conseil général à quant à lui augmenté sa participation, ce ne sera de toute façon pas suffisant tant que l'Etat ne donne pas de signes de sa volonté réelle de rembourser ses dettes vis-à-vis des M.D.P.H.

Merci beaucoup de votre interpellation et de votre interrogation. Nous devons tous nous sentir mobilisés devant cette situation dramatique.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - En effet.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 468 G.

Qui est favorable ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DASES 468 G).

2009, DASES 124 G - Subvention à 7 associations dans le cadre de conventions afin de contribuer au projet Prévention Alcool Jeunes. - Montant total : 102.500 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 124 G accordant une subvention à 7 associations dans le cadre de conventions afin de contribuer au projet Prévention Alcool Jeunes.

Mme Karen TAÏEB a la parole.

Mme Karen TAÏEB. - Je souhaitais intervenir sur le projet "alcool jeunes", très jeunes, allais-je dire. Deux mots tristement accolés, car si les jeunes se réfugient dans l'alcool, c'est qu'il y a vraisemblablement un malaise sous-jacent, une société qui en demande de plus en plus à une jeunesse dont l'avenir est embué, non seulement par la crise socio-économique, mais aussi par la crise environnementale et sanitaire, pour ne citer que le Sida.

Expérimentations de plus en plus précoces, banalisation de l'ivresse, fléau, danger, c'est en ces termes que l'on évoque l'alcool et les jeunes. Dans la presse, on parle beaucoup de cette pratique du "binge drinking", qui consiste à boire beaucoup dans un laps de temps très court pour une ivresse expresse. Mais boire un ou deux verres de vin dans un café en sortant du lycée à 17 heures est de plus en plus fréquent.

Phénomène de mode, sûrement, mais problème de santé publique surtout. Comme l'explique le Dr Philippe BATEL, chef du service d'addictologie de l'hôpital Beaujon, "la consommation excessive ponctuelle et festive n'expose pas aux mêmes dangers que la consommation régulière de l'alcool, mais la perte de contrôle, les comportements impulsifs peuvent se révéler, non seulement dangereux pour soi mais pour les autres. Sous l'emprise de l'alcool, le jeune devient la victime idéale des violences morales, physiques ou sexuelles, sans oublier les conséquences sur le plan scolaire, universitaire ou professionnel".

Selon les données, la consommation d'alcool connaît généralement un pic de fréquence entre 15 et 20 ans. A 17 ans, on boit surtout pour une ivresse ponctuelle, et la première cause de mortalité entre 14 ans et 30 ans reste l'alcool.

Quant à la question : pourquoi les jeunes boivent-ils autant ? Beaucoup répondent en raison de la pression. Le projet qui nous est présenté s'appuie donc sur le savoir-faire de sept structures expérimentées dans la prévention des conduites à risque : l'A.C.E.R.M.A., l'A.N.P.A.A. 75, l'AREMEDIA, Emergence Espace Tolbiac, le Kiosque Info Sida et Toxicomanie, Fort de Café et MDSL Intervention.

Il est effectivement judicieux et clairvoyant de mutualiser les expertises et savoir-faire, afin de comprendre les comportements des jeunes face à l'alcool et imaginer avec eux les solutions à ce véritable problème de santé publique.

Il serait intéressant, urgent même, de lancer une étude sur l'alcool et les jeunes à Paris. Il serait également souhaitable d'organiser un débat autour des addictions, toutes confondues, avec le conseil de la jeunesse et je me félicite de ce projet de délibération qui nous permet d'aborder une question préoccupante.

Je regrette cependant la sémantique utilisée dans la présentation de ce projet comme consommation abusive ou encore mésusage, comme s'il y avait une dose non abusive ou un bon usage de l'alcool.

Quand y a-t-il excès ? Quand y a-t-il abus ? Quand y a-t-il danger ?

Il ne s'agit évidemment pas d'émettre un jugement, mais de mettre le doigt sur un problème de santé qui dépasse non seulement les frontières de Paris mais celles de l'hexagone.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Madame la Présidente, effectivement, Karen TAÏEB a raison d'insister sur les efforts que nous mettons en place pour soutenir une politique très importante de lutte contre les différentes formes d'alcoolisation dans la jeunesse.

Je crois qu'il n'y a pas, aujourd'hui, disons-le, une conscience suffisamment importante dans les pouvoirs publics des ravages que fait ce type d'addiction, notamment chez les jeunes.

Il y a une tolérance trop importante dans notre société vis-à-vis d'une utilisation de l'alcool. Or la consommation d'alcool peut avoir des conséquences extrêmement graves, comme l'ont d'ailleurs, d'une façon générale, toutes les addictions, à la fois sur la santé des personnes et des jeunes concernés, mais aussi sur leur insertion sociale et sur leur avenir.

Nous souhaitons donc mettre en place une politique qui soit adaptée, c'est-à-dire une politique de réelle réduction des risques, parce que, effectivement, nous ne sommes pas sur une position prohibitionniste vis-à-vis de l'alcool, à la fois parce qu'au plan de la santé publique, cela ne se justifie pas complètement, il y a un usage modéré de l'alcool qui n'est ni recommandable ni condamnable, mais il y a, en revanche, des usages exagérés, soit d'un point de vue aigu, soit d'un point de vue chronique qui, aujourd'hui, posent problème.

Quand on voit que l'Assemblée nationale a voté la proposition du Gouvernement de favoriser la publicité sur Internet qui, à l'évidence, ira directement en direction des jeunes, sans créer beaucoup d'émoi d'ailleurs, disons les choses, au sein de l'Assemblée d'une part et au sein de l'opinion publique d'autre part ; il y a là vraiment une méconnaissance, me semble-t-il de ce genre de risques.

Nous avons mis en place, dans le sens de ce que vous souhaitiez, une politique assez intense, qui va bien au-delà des compétences strictes qui sont celles du Département, puisque c'est une compétence d'Etat, théoriquement, notamment contre la problématique du "binge drinking", qui n'est pas la seule forme - il faudrait arriver à nuancer, effectivement - d'alcoolisation, qui vise quasiment le coma éthylique, la volonté du "shoot", en même temps que d'autres formes - excusez la nuance - d'alcoolisation forte, mais non pas sur deux heures mais sur quatre à cinq heures. Les résultats ne sont pas toujours substantiellement différents, sauf que les approches psychologiques et donc les préventions sont à manier de façon différente.

Il y a une action de prévention à mener contre ces deux formes de consommation.

Pour cela, nous voulons construire nos messages avec les jeunes, nous avons fait et nous allons mettre en place une campagne multimédia qui s'adressera plus particulièrement en direction des jeunes et avec M. Bruno JULLIARD, nous voulons mettre un message spécifique de prévention en milieu festif, nous avons pris un certain nombre d'initiatives, parce que c'est au cours, à cause et dans le cadre de cette fête que se propagent ces formes de consommation abusive et intempestive d'alcool.

Voilà donc ce que je peux vous dire en vous remerciant de votre intervention et de la manière dont vous avez souligné l'intervention importante de notre collectivité, puisque ces sept associations sont quand même subventionnées à plus de 100.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 124 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASES 124 G).

Je vous en remercie.

2009, DASES 513 G - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention avec la CPAM de Paris relative aux actions de dépistage et d'éducation bucco-dentaires réalisées par l'Institut de Prophylaxie Dentaire Infantile.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 513 G. Il s'agit de l'approbation d'un avenant n° 1 à la convention avec la C.P.A.M. de Paris à propos de l'Institut de Prophylaxie Dentaire Infantile. Un amendement n° 5 G est déposé par l'Exécutif, il s'agit d'amendement technique.

Pas d'observation particulière ?

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 5 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 5 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 513 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2009, DASES 513 G).

2009, DFPE 20 G - Signature d'une convention passée avec l'association "Horizons" pour l'attribution d'une subvention relative à l'hôpital Mère enfant de l'Est Parisien (11e). - Montant : 450.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DFPE 20 G relatif à la signature d'une convention passée avec l'association "Horizons" pour l'attribution d'une subvention relative à l'hôpital Mère enfant de l'Est Parisien (11e).

La parole est à M. Daniel ASSOULINE.

M. Daniel ASSOULINE. - Madame la Présidente, mes cher(e)s collègues.

Le projet qui nous est soumis à travers cette délibération est un projet généreux, innovant, puisqu'il s'agit d'accueillir dans une structure hospitalière des jeunes mères toxicomanes, particulièrement fragiles, tant sur le plan physique que psychologique et social. Il est en particulier essentiel de faire en sorte que leurs bébés puissent être accueillis dans les meilleures conditions, avec la garantie d'un suivi attentif et professionnel.

Il s'agit donc d'ouvrir dès janvier 2010 une structure hospitalière de 40 lits pour ces jeunes mères et leur bébé dans l'ancienne Maternité des Bluets - Pierre Rouquès, en leur offrant un suivi pluridisciplinaire durant leur dernier trimestre de grossesse et la première année de l'enfant. Elles seront ainsi accompagnées, non seulement sur un plan somatique par l'équipe hospitalière, mais aussi par des spécialistes de la petite enfance : psychologues, éducatrices de jeune enfant, auxiliaires de puériculture, assistantes de service social... L'objet de ce suivi sera ainsi centré sur la relation mère - enfant. Ce suivi psychologique, social, éducatif, remplit également une véritable mission de prévention, de la maltraitance notamment. L'accompagnement de la mère dans les premiers mois de la vie de l'enfant renforce la force et la qualité du lien mère - enfant. Il aide les mères et les pères dans l'apprentissage de leur fonction parentale, qui n'est malheureusement pas innée, surtout dans les situations d'urgence sociale. Le séjour hospitalier a aussi pour vocation de préparer la sortie et l'intégration de la famille et notamment de l'enfant dans les structures éducatives et soignantes appropriées : P.M.I., services de la protection de l'enfance, modes de garde. Dans les cas très lourds où la séparation est inévitable, un travail sera mené avec la famille pour la rendre le moins traumatique possible, en préservant les liens dans le contexte douloureux du placement.

Inutile de souligner davantage à quel point ce projet répond à une forte demande et à de vrais besoins, pour lesquels il n'existe qu'une seule autre structure en région parisienne - l'hôpital du Vésinet (dans le 78) -, qui est elle-même saturée.

C'est l'association "Horizons", dont la compétence en matière de soutien aux familles affectées par la toxicomanie n'est plus à prouver, qui assurera la gestion de cet hôpital. Depuis une vingtaine d'années, l'association assure sa mission de soins, de prévention et d'aide à la réinsertion dans le cadre d'un Centre de soins spécialisés aux toxicomanies et d'un lieu d'accueil parents - enfants, ouvert depuis 2006. Il faut également noter que l'association a accepté de maintenir une activité de planification familiale dans le cadre de cette ancienne Maternité des Bluets, qui, comme vous le savez, a déménagé sur le site de l'hôpital Trousseau en février 2007. Ce n'est pas d'un intérêt secondaire dans ce projet, car nous savons à quel point ces activités sont menacées par le faible soutien que leur apporte le Gouvernement.

Le soutien à la parentalité a déjà fait la preuve de son utilité pour les familles fragilisées. Le projet qui nous concerne s'adresse à des personnes dans une grande détresse psychologique et sociale. C'est pourquoi, mes cher(e)s collègues, le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés apporte son soutien sans réserve à ce projet de délibération.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

Quelques mots, d'abord pour remercier notre collègue Daniel ASSOULINE de son exposé qui a été, je crois, très clair, pour rappeler l'importance très forte de cette réalisation, de sa complexité et, encore une fois, de l'engagement de notre collectivité dans des domaines qui sont au-delà de sa responsabilité, mais qui correspondent à un besoin très fort de notre population.

Comme il a pu le résumer, il s'agit à la fois d'une première à Paris, en ce sens d'une structure qui comportera des lits pré-partum et post-partum pour l'accueil de femmes enceintes d'une part, et de mères ensuite, et des enfants qui ont été mis au monde de femmes toxicomanes et qui demandent donc des soins très intenses à ce moment extraordinaire qu'elles connaissent. Si vous connaissez un peu les problèmes, ce sont très souvent des femmes dont la grossesse a été très longtemps niée, je veux dire par elles-mêmes. Souvent, on se retrouve avec un accouchement qui est quasiment le moment où se révèle la grossesse. On imagine à partir de là, à la fois la situation sanitaire de l'enfant, la détresse psychologique et sociale de la mère.

Donc, ce genre de structures est évidemment très importante à mettre en œuvre. Elle est faite avec l'Etat et la sécurité sociale, qui prennent en charge les dimensions médicales, et le Département qui agit à la fois au plan social et préventif dans le cadre de la P.M.I.

Cette structure en plus, deuxième point très important, se trouvera dans l'ancienne clinique des Bluets, qui a été un lieu dont on rappelait récemment d'ailleurs dans la presse le rôle exemplaire en matière d'histoire de la maternité, notamment à Paris. C'est aussi un lieu symbolique très fort, et je pense que notre collectivité locale peut s'honorer de réalisations de ce type.

C'est pourquoi j'imagine que cette délibération sera votée très largement sur tous les bancs.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 20 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DFPE 20 G).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. visant à demander à M. le Maire de Paris de confirmer son opposition à la légalisation de la consommation de cannabis.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 6 G dans le fascicule relatif à la position du Maire de Paris sur la légalisation de la consommation de cannabis, qui a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON. - Madame le Président.

Comment la proposition de légaliser la consommation de cannabis peut-elle émaner, comme nous l'avons vu dans la presse, d'un ancien Ministre de l'Intérieur, d'une personnalité dont on attend plutôt l'appel au respect de la règle et à la sanction de l'interdit, même après qu'il ait cessé ses fonctions ? Est-ce là l'image à donner à une jeunesse déjà en perte de repère ? N'y a-t-il pas d'autre avenir à lui proposer que de se perdre dans la drogue, dans un monde sordide de déchéance, de trafics minables, de violence et de misère morale ?

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

Oui, c'est bien le résultat de la drogue, même si cela vous fait rire.

Faut-il baisser les bras sous prétexte qu'on n'est pas parvenu à endiguer le phénomène ?

Face à ce qui est d'abord un problème majeur de santé publique, légaliser la drogue dans une sorte - d'ailleurs je le dis au passage - d'ultra libéralisme échevelé, c'est tout le contraire de ce qu'il faut faire, je le rappelle d'ailleurs, de ce que tous les gouvernements, de gauche comme de droite, ont pratiqué. La proposition de M. VAILLANT est d'ailleurs très contestée par ses propres amis de gauche ! M. VALLS, Mme ROYAL, M. MONTEBOURG..

Bien sûr la priorité est à la prévention totale. L'école et la famille notamment doivent être les fers de lance. Bien sûr, la priorité est aux soins dont le renforcement a d'ailleurs déjà permis de sortir de la drogue beaucoup d'usagers, mais ne négligeons pas pour autant l'impact de l'interdit et de sa sanction pour la structuration des adolescents. Continuons donc de sanctionner l'usage et laissons le temps à la loi prévention de 2007 de prendre son plein effet, avec l'extension de la composition pénale, les stages pour mineurs, etc.

Je mets en garde la majorité, car nous sommes à un tournant de surcroît : la consommation du cannabis et de l'ecstasy baisse chez les jeunes, puisque avec 42,2 % de consommateurs occasionnels, on est revenu au-dessous du niveau de 2000 qui était de 45,6 %. Donc la répression accrue du trafic depuis 2002 paye ainsi que les lois de prévention qui ont été votées.

Madame la Présidente, je vous le demande, et je demande notamment au Maire de Paris, de se désolidariser du Maire du 18e et de réaffirmer le soutien de la Mairie de Paris à l'interdiction de l'usage du cannabis.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, cela fait quarante ans que la prohibition tient lieu de politique publique contre la toxicomanie. Cela fait sept ans que dans notre pays cette politique est sous la responsabilité éminente et directe de Nicolas SARKOZY.

Mes chers collègues, existe-t-il un seul quartier de Paris où vous ne soyez pas capables de montrer aux forces de police comment aujourd'hui le cannabis est en vente quasiment libre dans nos rues.

Mes chers collègues, existe-t-il un seul lycée public ou privé où vous pourriez dire à vos électeurs : n'ayez crainte, votre enfant ne rencontrera pas le commerce du cannabis ?

Mes chers collègues, quelle famille aujourd'hui n'a pas été confrontée à ce problème et peut dire qu'elle se sent à l'abri de cette menace ?

Alors, à partir de là, ma question est la suivante : Qui est laxiste ? Qui défend la santé publique ? Ceux qui sont dans le déni et qui maintiennent le statu quo, ou ceux qui s'interrogent, comme partout d'ailleurs dans le monde, sur la manière dont nous devons mener la lutte contre les différentes formes de toxicomanie ?

La dangerosité du cannabis ou d'autres formes d'addiction ne fait pas débat entre nous. Ce qui fait débat, c'est la manière dont nous devons nous organiser et organiser notre société pour lutter contre cela. Faut-il vous rappeler qu'en 1994 la Commission Henrion, mise en place par Mme Simone VEIL, avait travaillé sur ce sujet et, après des mois de travail et d'auditions, avait abouti au vote de cette commission disant que par 9 voix contre 8, je suis précis, il y avait une demande de dépénalisation du cannabis. De 9 voix contre 8 en faveur de la dépénalisation.

Est-ce que vous pensez que la réflexion qui a été menée à ce moment-là, et au point où nous en sommes quinze ans après, mérite véritablement que vous renvoyiez toute discussion d'un revers de main ? Croyez-vous que nous pourrions longtemps rassurer nos concitoyens en leur disant : ne vous en faites pas, nous allons arrêter le trafic ! Ne vous en faites pas, la loi interdit ! Et aujourd'hui exciper quelques résultats de la consommation qui sont vraiment infinitésimaux et qui, j'allais dire, malheureusement ne semblent être compensés que par l'augmentation de la consommation de la cocaïne et, de l'autre côté, ce dont nous parlions tout à l'heure, c'est-à-dire le retour de l'alcoolisme comme étant une forme majeure d'addiction chez les jeunes ?

C'est-à-dire qu'en rien, depuis quinze ans, en rien depuis la commission Henrion, nous n'avons véritablement fait reculer ce fléau, tout au contraire. Certes, il y a eu des polémiques, des moyens considérables ont été mis en œuvre, notamment depuis sept ans par les gouvernements et par les hommes politiques que vous soutenez, mais où sont les résultats pour la santé publique ? Où sont les résultats aujourd'hui pour la santé des personnes, on voit...

(Exclamations sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

Pardon ? Je vous en prie, interrompez-moi !

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Non, ne vous laissez pas interrompre !

M. Jean-Marie LE GUEN. - Je voulais dire simplement...

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - C'est un sujet suffisamment sérieux pour que l'on s'écoute !

M. Jean-Marie LE GUEN. - Le sujet est suffisamment sérieux. Personnellement, je remercie Daniel VAILLANT d'avoir interpellé la société et posé un certain nombre de questions, auxquelles nous ne pouvons pas nous soustraire, mes chers collègues parce que nulle part au monde, on ne peut s'y soustraire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Aujourd'hui, le problème de la toxicomanie devient un problème mondial, non seulement par la consommation mais par les trafics qu'il induit, aussi bien en Afrique de l'Ouest, et aussi bien dans nos banlieues. Il y a quelques semaines, le Ministre de l'Intérieur se déplaçait en Seine-Saint-Denis pour constater que les bandes qui font trafic de toxicomanie utilisent des armes automatiques.

Est-ce que ceci ne vous interroge pas sur votre politique ? Est-ce que votre politique... Mais qu'est-ce que vous proposez ? Qu'est-ce que vous avez fait si ce n'est hausser le niveau de la violence et si ce n'est d'aboutir à une situation où plus de jeunes que jamais sont confrontés à ces sujets.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Sur la question de la sécurité de nos concitoyens, c'est la capacité que vous avez de maintenir l'ordre public, c'est la capacité que vous avez de mettre en œuvre une politique de santé publique qui sont en cause. Vous allez d'échec en échec. Vous en êtes d'ailleurs tellement conscients que M. SARKOZY, il y a plus de cinq ans, a demandé qu'on transforme la loi pénale sur la toxicomanie de 1970, en passant du délit au contraventionnel, parce qu'il n'a même plus les moyens dans l'appareil policier et judiciaire de traiter l'ensemble de ces questions. Depuis, il s'est d'ailleurs bien gardé de mettre ce problème en avant.

Alors, mes chers collègues, pour conclure, parce que cette question importante ne s'arrêtera pas aujourd'hui, nous en débattons, mais nous en débattons avec la réalité sociale, la réalité humaine, la réalité des enquêtes sanitaires qui sont menées sur ces questions, et nous ferons en sorte que ces débats ne soient plus prisonniers de l'idéologie mais de la réalité des impératifs de santé publique.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je suis saisie de quatre explications de vote. La réponse était, je crois, absolument claire. Il y a un besoin de débat public sur ces questions et de ne pas les mettre sous l'éteignoir.

Je suis saisie de demandes d'explication de vote de MM. BOURNAZEL, GAREL et BROSSAT, ainsi que de Mme Karen TAÏEB.

La parole est à M. BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame le Président.

D'abord, Monsieur le Maire, vous venez de nous répondre, c'est en fait une non-réponse parce que ce n'était pas une question qu'on vous posait, c'était de savoir quelle était la position de la Ville de Paris par rapport aux propos de M. VAILLANT qui ne demande pas un débat puisqu'il a lui-même tranché : il est pour la légalisation du cannabis.

La Ville de Paris soutient-elle, oui ou non, la légalisation du cannabis ? C'est une question à laquelle nous n'avons pas eu de réponse. D'ailleurs, M. VAILLANT était présent pendant toute l'après-midi, et son courage l'amène à fuir l'hémicycle cinq minutes avant le débat sur le cannabis.

D'ailleurs, il y a de quoi s'étonner. M. VAILLANT avait disparu de la scène médiatique depuis plusieurs années et voilà qu'il réapparaît. On s'attendait à ce qu'il parle de la propreté des rues du 18e, ou plutôt de la saleté, qu'il reparle de la redynamisation économique de nos quartiers, notamment aux portes de Montmartre ou de Clignancourt. Eh bien non ! M. VAILLANT a choisi comme thème de prédilection de sa mandature - il est maire du 18e depuis 15 ans - et le thème majeur de sa mandature aujourd'hui est la légalisation du cannabis.

(Protestations sur les bancs de la majorité).

Nous ne sommes pas d'accord parce que nous pensons d'abord aux mères de famille qui galèrent, qui galèrent, oui, qui galèrent ! Lorsque leur enfant... S'il vous plaît ! S'il vous plaît !

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Un instant, Monsieur BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - S'il vous plaît, un peu de tolérance !

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je pense qu'il ne s'agit pas vraiment d'une explication de vote, mais comme vous aviez deux minutes et qu'il vous reste 30 secondes, je vous accorde vos 30 secondes.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Oui ! Je pense aux mères de famille qui galèrent à expliquer à leurs enfants en décrochage scolaire, et qui essayent de se battre, que le message de M. VAILLANT est contre-productif, qu'il casse tout le travail...

(Vives protestations sur les bancs de la majorité).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - S'il vous plaît ! S'il vous plaît !

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Si je peux m'exprimer. Faites votre travail !

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - On se calme. S'il vous plaît ! Vous donnez une image de l'hémicycle qui me paraît tout à fait affligeante eu égard au sujet que nous sommes en train de traiter.

Je vous demanderai, aux uns et aux autres, de vous écouter, et d'essayer de ne pas polémiquer mais de traiter au fond les sujets. Vous avez encore 15 secondes.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - J'ai été interrompu : je n'ai pas pu m'exprimer ! D'autant plus que la Ville de Paris, Monsieur LE GUEN, avec "fêtez clairs", demande aux bars, aux associations de la Ville de Paris de lutter contre toutes les drogues, dont le cannabis, et vous avez fait un partenariat avec ces associations. A quoi sert-il ?

Nous ne vous demandons pas aujourd'hui de lancer un débat, mais simplement que la Ville de Paris dise clairement qu'elle n'est pas favorable à la proposition de M. VAILLANT de légaliser le cannabis.

Franchement, M. MONTEBOURG, Mme ROYAL et M. VALLS, c'est peut-être une nouvelle génération, mais au moins, sur ce sujet, ils sont solidaires des familles et des mères de famille qui galèrent dans les quartiers difficiles.

(Brouhaha).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. GAREL, et je lui demande de ne pas hausser le ton.

M. Sylvain GAREL. - Je sens que l'alliance Turquoise est mal partie.

(Rires).

Nous voterons évidemment contre ce vœu conservateur, et même réactionnaire, qui est en même temps une provocation.

D'abord, nous sommes favorables à la légalisation du cannabis et même favorables à la dépénalisation de l'ensemble des drogues, pas uniquement du cannabis, bien sûr.

(Brouhaha).

Nous l'avons toujours défendu et nous continuerons à le défendre. Si je peux continuer... J'attends le silence...

D'abord, je voulais saluer le courage et la lucidité de Daniel VAILLANT qui, depuis quelques années, a changé de position. J'ai eu des discussions avec lui..., non, ce n'est pas à cause de cela, pas de mon influence.

J'avais eu des discussions au début de la mandature précédente et j'ai vu Daniel VAILLANT changer d'opinion sur ces questions, et il a fait preuve de courage politique. C'est assez rare, pour quelqu'un qui a été Ministre de l'Intérieur, de faire preuve de ce courage, et il faut le saluer, comme je salue, d'ailleurs, les responsables politiques socialistes - pas tous, malheureusement - qui ont pris position sur le même sujet à cette occasion.

Je regrette par contre le silence du Maire de Paris, que je n'ai pas entendu sur cette question, et que j'aimerais entendre, mais j'espère qu'il rejoindra la position d'un de ses meilleurs amis politiques.

Quand même, Messieurs et Mesdames de l'U.M.P. - mais c'est surtout des messieurs qui hurlent depuis tout à l'heure - la prohibition et la répression, partout, ont échoué, que ce soit dans les pays de production, la Colombie, l'Afghanistan, le Mexique, qui est un pays de trafic, l'Afrique de l'Ouest, comme le disait Jean-Marie LE GUEN dans son excellente intervention, ou que ce soit dans les pays de consommation, les États-Unis, qui ont pourtant dépensé des milliards de dollars dans la lutte contre les drogues : c'est un échec total et en France, c'est un échec total. On a fait une loi en 1970. 40 ans après, on voit les conséquences. Cette politique ne fonctionne pas. Il faut une autre politique des drogues, et c'est ce que nous proposons depuis des années.

Il faut ouvrir le débat parce que ce débat est enfermé par une loi qui interdit de prendre position sur ces questions-là. Il faut commencer à ouvrir le débat, et cette déclaration de Daniel VAILLANT permet de le faire, et c'est pour cela...

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci, Monsieur GAREL, vous avez épuisé votre temps.

M. Sylvain GAREL. - Attendez ! 30 secondes, quand même, c'est un sujet important.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - C'est une explication de vote, ce n'est pas le débat...

M. Sylvain GAREL. - Sinon, je demande une suspension de séance.

(Protestations).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Vous avez le droit de demander une suspension de séance. J'ai aussi le droit de vous rappeler au règlement !

M. Sylvain GAREL. - D'accord, j'ai compris que j'avais épuisé mon temps de parole, et je vais parler un peu plus que mon temps de parole.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je vous suggère de demander une suspension de séance. C'est un manque de respect à l'égard de la présidence, Monsieur GAREL. Je suis désolée : vous n'êtes pas différent des autres orateurs, et chacun a deux minutes pour s'exprimer.

(Applaudissements).

M. Sylvain GAREL. - On est interrompu depuis tout à l'heure. A chaque fois que "Les Verts" parlent, vous nous interrompez, à chaque fois ! C'est systématique !

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je demande une suspension de séance de deux minutes.

M. Sylvain GAREL. - De cinq minutes !

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-huit heures vingt-trois minutes, est reprise à dix-huit heures vingt-cinq minutes, sous la présidence de Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La séance est reprise. M. Sylvain GAREL a épuisé son temps de parole et la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Sylvain GAREL. - Je veux terminer mon intervention.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je vous trouve particulièrement incorrect ! Je ne procède pas différemment à votre égard, Monsieur GAREL, qu'à l'égard des autres orateurs. J'essaie de faire en sorte que le temps soit équilibré pour les uns et les autres.

Si vous voulez parler tout le temps que vous voulez, on abolit le règlement du Conseil de Paris et tout va bien ! Mais je crois que vous avez expliqué très clairement ce que vous aviez à dire, pour l'essentiel.

(Brouhaha).

On n'épuisera pas le sujet aujourd'hui.

Monsieur Ian BROSSAT, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Je voudrais faire une proposition.

M. Ian BROSSAT. - C'est moi qui parle ou c'est Sylvain ?

M. Sylvain GAREL. - Je voudrais faire une proposition !

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - J'ai donné la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Sylvain GAREL. - Je demande une suspension de séance de 5 minutes.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Accordée.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-huit heures vingt-cinq minutes, est reprise à dix-huit heures vingt-six minutes, sous la présidence de Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - La séance est reprise.

M. Sylvain GAREL. - Je demande de conclure !

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Monsieur GAREL, vous avez la parole pour la conclusion.

M. Jean-François LAMOUR. - ... (Inaudible - hors micro).

(Brouhaha).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Attendez ! Monsieur LAMOUR, je demande à M. GAREL de conclure.

(Vives protestations sur les bancs de l'opposition).

Attendez ! On demande juste à M. GAREL de conclure.

Monsieur GAREL, vous avez la parole.

M. Jean-François LAMOUR. - M. Sylvain GAREL ne terminera pas. Cela commence à bien faire !

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - M. GAREL a la parole pour conclure et ensuite M. BROSSAT.

M. Sylvain GAREL. - Je veux juste conclure en faisant une proposition !

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je reprends la parole parce que c'est scandaleux !

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Monsieur GAREL, concluez, s'il vous plaît !

(Vives protestations sur les bancs de l'opposition).

M. Sylvain GAREL. - Je fais juste une proposition. Je veux simplement qu'il y ait l'organisation d'un débat organisé au Conseil de Paris sur cette question. On voit qu'il y a des gens qui refusent le débat, qui refusent la discussion...

M. Jean-François LAMOUR. - Vous vous moquez du monde, Madame la Présidente ! Vous faites une présidence partielle.

M. Sylvain GAREL. - ... qui n'ont que l'anathème à la parole et nous pensons que c'est un débat très sérieux. Il faut une politique des drogues à Paris.

Je vous remercie.

(Brouhaha).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Merci, Monsieur GAREL.

La parole est à M. BROSSAT.

(Exclamations et mouvements divers sur les bancs de l'opposition).

Je suspends de séance pour 2 minutes.

M. Jean-François LAMOUR. - C'est n'importe quoi ! !

Vous vous croyez tout permis en permanence.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-huit heures vingt-huit minutes, est reprise à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Présidente.

Nous ne voterons pas ce vœu.

D'abord parce que nous ne sommes pas hostiles à ce qu'on ouvre un débat sur ce sujet et parce que nous ne considérons pas qu'il nous revienne, à nous, conseillers de Paris, de condamner les propos de tel ou tel membre de cet hémicycle, en l'occurrence le maire du 18^e arrondissement.

Cela dit, de fait, avec les propos de Daniel VAILLANT, le débat est ouvert. Et dans le cadre de ce débat, chacun avancera ses positions et je veux vous dire en quelques mots quelle est ma position, quelle est notre position sur le sujet.

Je ne suis pas favorable à la dépénalisation du cannabis.

(Applaudissements sur les bancs de l'U.M.P.P.A.).

Je n'y suis pas favorable parce que j'ai enseigné pendant trois ans à Sarcelles, que j'ai vu les ravages que cela produit et que je ne suis pas convaincu qu'on ait intérêt à encourager ce type de pratique.

(Brouhaha).

Si je pouvais continuer dans le calme, cela m'arrangerait !

Je n'y suis pas favorable non plus parce que je ne suis pas convaincu que le seul message qu'on ait aujourd'hui à envoyer à la jeunesse, ce soit, après tout, que vous n'avez pas d'emploi, que vous n'avez pas de logement mais vous pouvez fumer tranquille !

Je n'y suis pas favorable non plus et je le dis à mes amis qui siègent à la gauche de cet hémicycle que, quand on va...

(Exclamations sur les bancs du groupe "Les Verts").

Sylvain GAREL, si on pouvait simplement terminer tranquillement ce débat !

Parce que quand je vais à la Chapelle, à la Goutte d'Or, que je discute avec les habitants des quartiers populaires, ils ne me disent pas que dans cette société il y a trop de règles, ils me disent qu'il n'y en a pas assez. Ils ne me disent pas qu'il y a trop d'interdits, ils me disent qu'il n'y en a pas assez !

Et je crois que le courage, cher Sylvain GAREL, quand on est de gauche, ce n'est pas forcément de dire qu'on a vocation à lever tous les interdits !

Bien sûr, nous ne voterons pas ce vœu, mais dans le débat, nous dirons aussi ce que nous pensons et, même si cela ne vous plaît pas, je le dis à mes amis "Verts", nous continuerons à avancer nos positions sur ce sujet.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Je donne la parole à M. POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - C'est un débat très difficile. J'ai écouté toutes les interventions parce que c'est quelque chose qui est non seulement une gangrène qui touche des gens en difficulté, mais c'est également un problème qui n'est pas uniquement français et européen. J'en discutais avec M. SCHAPIRA tout à l'heure, sans trahir ses problèmes, mais ce qui se passe dans certains pays d'Afrique actuellement peut s'expliquer justement par des consommations excessives de drogue. On en a parlé ensemble, avec M. SCHAPIRA.

Je peux vous dire que ce problème nécessite une grande réflexion.

Je suis en même temps chaque fois un peu énervé qu'à l'occasion d'un vœu, on pose des problèmes aussi importants, mais je reconnais que Philippe GOUJON a eu raison de réagir aux déclarations de l'ancien Ministre de l'Intérieur.

Je comprends très bien l'évolution de M. VAILLANT, je comprends très bien les interrogations, mais je me mets à la place de l'ensemble des enseignants, de l'ensemble des responsables dans les lycées et les collèges, à la place de tous les policiers qui luttent contre ce fléau, et quand ils entendent l'ancien Ministre de l'Intérieur dire : "Tout ce que vous faites est inutile, il faut légaliser tout cela", cela m'a choqué !

C'est la raison pour laquelle, mon groupe fera ce qu'il voudra, mais je voterai à titre personnel le vœu de Philippe GOUJON parce que, de la part de l'ancien Ministre de l'Intérieur, il y a nécessité d'un peu de discrétion.

(Applaudissements sur les bancs de l'opposition).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Madame TAÏEB, vous avez la parole.

Mme Karen TAÏEB. - Je voudrais d'abord remercier M. Jean-Marie LE GUEN d'avoir su élever le débat.

La mascarade à laquelle nous avons assisté était, je dirais, prévisible au vu de la rédaction du vœu parce que ce n'est évidemment pas un vœu citoyen mais un vœu bassement politique. C'est ce que je déplore avant tout.

Comme je l'ai dit tout à l'heure dans mon intervention sur l'alcool et les jeunes, un débat s'impose sur l'ensemble des addictions. C'est un sujet grave, c'est un sujet d'une importante gravité qui menace la santé de nos jeunes.

C'est une mère qui vous parle, Monsieur BOURNAZEL. Vous en connaissez, mais moi, j'en suis une. Je suis la mère de trois adolescents et je sais que c'est un problème grave. Je suis contre les vendeurs à la sauvette devant les lycées et personne n'a su jusqu'à maintenant, comme l'a si bien dit tout à l'heure Jean-Marie LE GUEN, résoudre ce vrai problème qui n'en finit pas.

Je propose que ce débat ait lieu non pas cyniquement comme vous le faites au travers de ce vœu qui, en fait, montre du doigt un de nos collègues, mais je veux un vrai débat qui se fasse dans d'excellentes conditions comme le sujet le mérite.

Merci.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Madame la Présidente.

À l'évidence, ce débat donne lieu à des tensions parce que nous savons tous que la situation est compliquée et que cela nous obligera, les uns et les autres, à bouger. Ceux qui, il y a une vingtaine d'années, pouvaient penser que la consommation de cannabis n'avait pas de conséquence sur la santé ou sur la société savent aujourd'hui que c'est faux et qu'en aucune façon, on ne peut considérer que la consommation de cannabis ou d'autres formes de drogue sont des éléments légers que la société n'a pas à considérer, par exemple, au nom de la liberté individuelle. Plus personne ne peut penser cela aujourd'hui.

Ceux qui pensent que ce que nous faisons depuis 40 ans - et quoi qu'ils pensent de la manière dont cela a été fait -, mais pensent, finalement, que c'est plutôt bien fait depuis sept ans, ne peuvent que constater, dans leur chair, parfois, autour d'eux et dans la réalité sociale qu'en tant qu'élus ils voient autour d'eux que cela ne risque pas de marcher.

Si vous regardez le monde tel qu'il est, au-delà même de nos villes, de nos quartiers, le monde bascule à cause de cette question. Si tout ceci ne pose pas de question, alors je ne sais pas ce qui pose question. Y a-t-il des sujets aussi importants dans la société aujourd'hui ? Quelques-uns, mais pas beaucoup. Et, donc, comme le dit Mme TAÏEB, de toute façon, les uns et les autres, nous serons amenés à traiter cette question en dehors de toute considération politique, quoi qu'on en pense, et sans aucun cynisme manipulateur que j'ai cru entendre très sincèrement ici ou là parfois.

Ne mettez pas en cause Daniel VAILLANT qui, courageusement, a pris les choses... Il les a prises d'une façon non polémique sans attaquer personne, en prenant une position courageuse qui va - et nous le savons tous - qui va aujourd'hui à l'encontre de ce que pense l'opinion publique spontanément. Oui ! Eh bien, dans ces conditions-là, oui, nous sommes prêts à poser le problème devant les Français. Oui, nous allons le poser. Nous irons le poser et vous aurez d'autres réponses à avoir que des réponses politiques ici ou là.

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous allons mettre aux voix ce vœu et je vous rappelle que le Maire de Paris condamne les propos du maire du 18^e arrondissement et réaffirme son attachement à l'interdiction de la consommation de cannabis.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A. assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Le vœu est rejeté.

(Applaudissements).

2009, DASES 486 G - Signature d'un avenant n° 11 à la convention du 31 décembre 1998 conclue avec le GIP "Samu social de Paris" fixant la participation du Département de Paris au budget du GIP au titre de 2009. Signature d'un avenant n° 4 à la convention constitutive du GIP "Samu social de Paris".

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Nous passons à présent à l'examen du projet de délibération DASES 486 G relatif à la signature d'un avenant n° 11 à la convention du 31 décembre 1998 conclue avec le GIP "Samu social de Paris".

M. Gauthier CARON-THIBAUT a la parole.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Madame la Présidente, mes chers collègues, le Samu social a été créé en 1993 et a pris la mission d'aller à la rencontre des personnes qui, dans la rue, paraissent en détresse physique ou sociale. Aujourd'hui, par ce projet de délibération, nous abondons comme chaque année le budget du G.I.P. et, comme chaque année, notre participation est en hausse afin de toujours mieux répondre et donner suite aux milliers d'appels reçus chaque année, 375.000 en 2008.

C'est cette année 2.839.000 euros que nous versons, 6,2 % de plus que l'année dernière, 73,7 % de plus que depuis 2001. Deux ans avant la fin de la convention constitutive, cette reconduction doit être l'occasion de faire un point sur l'action du G.I.P. et sur les nouvelles problématiques qui se posent au territoire parisien, à ces exclus qui doivent faire influencer son organisation.

Première chose à prendre en compte, c'est la modification du terrain législatif qui avec la loi D.A.L.O. renforce l'obligation des principes de non remise à la rue, de non abandon et d'accueil inconditionnel. Aujourd'hui, la Ville de Paris finance un plan pour développer 2.000 places en structure d'hébergement et 3.900 places d'hébergements sont actuellement ouvertes à Paris. Ces structures sont adossées à un projet social qui permet de définir le public accueilli et de lui assurer un suivi particulier adapté à leurs problématiques.

La question de savoir comment le Samu social peut diriger au mieux les personnes prises en charge, enfin, quand ces places sont vides, se pose donc. C'est un véritable enjeu car 28 % des demandes initiales se soldent par une impossibilité de prise en charge entre Samu, sans doute faute à un relais efficace instauré entre Samu social et établissements d'hébergements.

Il ne faudrait pas que cette situation envahisse les autres activités du Samu, en particulier la recherche de continuité d'hébergement (71 % des nuitées prises en charge par le Samu sont du prolongement de prise en charge) car sinon l'action sociale deviendrait inefficace.

Deuxième chantier qui doit être posé, c'est celui du renforcement des maraudes, suite à la diversification des problématiques sociales. Depuis maintenant 15 ans, le Samu social a pu récolter des informations et contribuer à la prise en compte de l'urgence dans la rue. C'est aujourd'hui 15 % de personnes exclues qui ont moins de 26 ans, 6 % qui ont plus de 60 ans, une personne sur cinq qui est une femme et, commun à tout cela, une augmentation des problèmes dermatologiques, psychologiques et pneumologiques.

Tout cela renforce la nécessité et l'actualité du slogan du Samu social "Solidaires Sans Condition". Aujourd'hui, plusieurs maraudes officient sur Paris. Leur efficacité est chaque année prouvée avec une augmentation constante du nombre de personnes rencontrées et "débussquées", en particulier grâce à la mise à disposition renforcée de personnel de la Ville pour les maraudes en hiver. C'est donc aujourd'hui une vraie compétence qui a été créée au sein de ces maraudes et qui devrait pouvoir être mobilisée afin de mieux procéder aux évaluations sociales nécessaires aux orientations proposées.

Enfin, troisième et dernier chantier relié, celui du besoin d'une action de plus en plus locale au Samu social de Paris. En effet, de plus en plus de personnes exclues s'installent et se sédentarisent dans la rue et ne sollicitent plus d'hébergements car ceux-ci sont trop loin de leur quartier. Aujourd'hui, c'est plus de 75 % des personnes à la rue prises en charge sur des lieux récurrents, voire des lieux adoptés.

Comment donc répondre à cette problématique avec cette contrainte humaine de ne pas vouloir se déraciner, rendant souvent compliquée l'offre et l'action que mène le Samu social ? De nombreuses nuitées d'hôtel sont utilisées par le Samu social au titre des droits de priorité, sans doute faudra-t-il rationaliser cela pour obtenir des gains de coûts et de qualité.

Cette réflexion est d'ailleurs à mener dans le cadre de la nécessaire régionalisation du Samu social puisque - vous vous en doutez - cette réflexion ne s'applique pas qu'au territoire parisien.

Madame la Présidente, mes chers collègues, au vu de la participation de la Ville et du Département, et surtout en rappelant que ce dossier est avant tout de la responsabilité de l'Etat qui souvent peine, je crois qu'il faut tenir au courant la représentation parisienne de la manière dont notre collectivité entend gérer ces modifications et évolutions nécessaires du Samu social pour assumer au mieux ces missions.

(Applaudissements).

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT, pour votre intervention.

Quelques mots - un peu d'attention, s'il vous plaît -, la lutte contre l'exclusion est un sujet qui nous intéresse tous. Ce projet de délibération vise à donner une base juridique aux activités du G.I.P. Samu social, activités qui se sont considérablement élargies depuis sa création en 1993.

Aux missions originelles d'attribution des places d'hébergement du 115 et de maraudes, les activités se sont progressivement superposées, complexifiant la gestion du Samu social. Depuis une quinzaine d'années, les pratiques sociales et la réglementation ont également beaucoup évolué. D'autres acteurs sont apparus, se sont multipliés et ont progressivement mis l'usager au cœur de leurs interventions.

Comme vous le rappeliez, Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT, la convention constitutive du G.I.P. arrive à son terme en décembre 2011. La collectivité parisienne représente 40 % des voix de son Conseil d'administration, avec le Département et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, finance le Samu social pour 3 millions d'euros.

Dans ce contexte, notre collectivité entend bien participer à la révision de l'ensemble des principes fondateurs du G.I.P. Samu social et faire des propositions pour ajuster son offre et son fonctionnement aux besoins des personnes dans la rue.

En ce qui concerne le 115, il est indispensable de le faire évoluer pour que l'ensemble des acteurs en contact avec les publics en difficulté soit en possession des disponibilités des places. Cela peut supposer que les travailleurs sociaux puissent contacter le 115 en direct et que leurs propres évaluations sociales des personnes qu'ils prennent en charge soient considérées.

S'agissant des maraudes - et suite à votre demande -, un audit auprès de la D.A.S.S. pourrait être sollicité pour améliorer la coordination des interventions et faciliter les liens avec les centres d'hébergement. Par ailleurs, la mission de ces publics dans les centres de proximité pourrait être étudiée, garantissant ainsi le respect de l'accueil inconditionnel et celui de la non remise à la rue des personnes accueillies.

Ces évolutions devront effectivement être menées dans la prise en compte d'une dimension régionale, comme la loi nous y invite, sans une nécessaire fusion et sans toutefois effacer les particularités locales.

Afin d'aborder ces questions, j'ai demandé la tenue d'un séminaire le 17 novembre prochain, qui réunira l'ensemble des partenaires membres du Conseil d'administration du Samu social. L'objectif est bien d'amorcer cette réflexion rendue nécessaire tant au regard de ces éléments qu'à notre volonté d'aller au-delà de la résolution de l'urgence dans les réponses apportées aux personnes sans abri.

Je vous propose qu'on passe au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 486 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DASES 486 G).

Je vous remercie.

2009, DASCO 57 G - Dotations des collèges pour 2010 - Montant total : 14.933.842 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose que nous examinions le projet de délibération DASCO 57 G, sur lequel l'amendement technique n° 6 G bis a été déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL ne souhaite pas intervenir.

Donc je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 6 G bis.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 6 G bis est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 57 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DASCO 57 G).

Modification de la composition de la 8e Commission.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Je vous informe que Mme Laurence DREYFUSS intègre la 8e Commission, en qualité de titulaire.

Adoption par un vote global de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer à main levée par un vote global sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

Mme Olga TROSTIANSKY, présidente. - La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures quarante-cinq minutes).

Votes spécifiques.

MM. Roger MADEC, Thierry COUDERT, Ian BROSSAT, Jean-Marie CAVADA, Philippe LEMOINE, Mmes Léa FILOCHE, Danielle FOURNIER et M. Jean-Jacques GIANNESINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DDEE 87 G - Signature d'une convention avec le 104, établissement artistique de la Ville de Paris, prévoyant l'attribution d'une subvention pour la création d'une pépinière d'entreprises. Montant : 600.000 euros.

M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2009, DDEE 76 G - Signature d'une convention avec la Région Ile de France et la RIVP relative au projet d'aménagement de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises, 110-122 rue des Poissonniers (18e) pour l'attribution d'une subvention à la RIVP. Montant : 12.200.000 euros.

2009, DDEE 97 G - Signature d'une convention de garantie d'emprunt à hauteur de 80 %, pour le service des intérêts et l'amortissement d'un emprunt à contracter par la RIVP en vue du financement du programme d'acquisition d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises sur le terrain situé 110-122 rue des Poissonniers (18e).

MM. Pierre MANSAT, Bernard GAUDILLÈRE, Mmes Annick LEPETIT, Laurence DOUVIN et Edith CUIGNACHE-GALLOIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DVD 131 G - Signature avec le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) de la convention de délégation de compétence en matière de services réguliers locaux pour les traverses de Charonne (20e), Bièvre-Montsouris (13e et 14e) et Ney-Flandre (18e et 19e).

Mmes Olga TROSTIANSKY et Gisèle STIEVENARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DASES 486 G - Signature d'un avenant n° 11 à la convention du 31 décembre 1998 conclue avec le GIP "Samu social de Paris" fixant la participation du Département de Paris au budget du GIP au titre de 2009. Signature d'un avenant n° 4 à la convention constitutive du GIP "Samu social de Paris".

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivantes :

2009, DASCO 50 G - Dotations complémentaires aux collèges. Montant total : 367.500 euros.

2009, DASCO 56 G - Subventions aux collèges (4e tranche d'équipement). Montant total : 628.050 euros.

2009, DASCO 66 G - Signature avec la Région Ile-de-France d'une convention d'occupation temporaire pour la mise à disposition de locaux du collège Colette Besson (20e).

2009, DPA 59 G - Signature d'un contrat de transaction pour l'indemnisation de M. Deschamps, architecte, au titre des prestations supplémentaires dans le cadre des travaux de restructuration des pôles scientifiques et des internats aux lycées-collèges Janson de Sailly, 106, rue de la Pompe (16e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2009, DASES 207 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec la Fondation Maison des champs (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2009, DASES 314 G - Subvention à l'association Fondation Nationale de Gérontologie (16e) pour l'organisation du programme Grandir - Vieillir - prix littéraire Chronos au titre de 2009. Montant : 3.000 euros.

2009, DASES 370 G - Signature d'une convention validant le projet de reconstruction, sur un nouveau site, de l'EHPAD François 1er, sise 1, place Aristide Briand, à Villers-Cotterêts (02600), dans le cadre du plan d'investissement pour Paris (PIPP).

2009, DASES 382 G - Subvention à l'association "Compagnie Catherine Hubeau" (15e). - Montant : 2.500 euros.

2009, DASES 396 G - Signature d'une convention tripartite avec l'association des Dames du Calvaire, pour l'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes, pour le Centre d'Accueil de Jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer Espace Jeanne Garnier (15e).

2009, DASES 462 G - Signature d'une convention avec la Fondation oeuvre de la Croix-Saint-Simon (20e) pour l'attribution d'une subvention pour des travaux d'aménagement du Centre d'Accueil de Jour (11e). - Montant : 100.000 euros.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2009, DDEE 82 G - Signature d'une convention avec cinq coopératives d'activités et d'emplois pour l'attribution de subventions. Montant total : 260.000 euros.

Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.

2009, DASES 294 G - Signature d'une convention avec l'association Autisme Relais (94340 Joinville le Pont) pour l'attribution d'une participation pour son service d'accompagnement d'enfants ou adultes autistes au domicile. Montant : 35.000 euros.

2009, DASES 306 G - Subvention à l'Association nationale pour les sourds aveugles et les sourds malvoyants (18e), pour permettre aux sourds aveugles de découvrir le riche patrimoine culturel de la Ville de Paris. - Montant : 2.000 euros.

2009, DASES 308 G - Subvention à l'association "Objectif Sujet" (20e) pour le développement de ses actions en faveur de personnes souffrant d'autisme ou troubles associés, par le biais de l'expression artistique. - Montant : 2.000 euros.

2009, DASES 309 G - Subvention à l'association "Irimi Vivace" (11e) pour le fonctionnement des ateliers musique à l'ASM 13. - Montant : 3.000 euros.

2009, DASES 310 G - Subvention à l'association "International Visual Théâtre" (IVT) (9e) pour assurer des activités à caractère social et d'insertion des personnes sourdes. - Montant : 25.000 euros.

2009, DASES 373 G - Subvention à l'association "Collectif d'Animation socio-culturelle" pour une dynamique d'actions locales (CASDAL 14) (14e) pour permettre l'accès à une activité sportive encadrée pour des enfants en situation de handicap moteur. - Montant : 3.000 euros.

2009, DASES 375 G - Subvention à l'association "Valention Haüy" (7e) pour participer à l'organisation d'un colloque international dans le cadre du bicentenaire de la naissance de Louis Braille. - Montant : 15.000 euros.

2009, DASES 406 G - Subvention à AGLH pour ses actions d'information, d'écoute, d'organisation de manifestations pour l'intégration des personnes en situation de handicap "gay ou lesbiennes" dans la société. - Montant : 2.000 euros.

2009, DASES 408 G - Subvention à l'association "L'Arche à Paris" (15e) pour l'organisation d'une exposition photos et d'un voyage en Egypte. - Montant total : 13.800 euros.

2009, DASES 412 G - Subvention à l'ANRH (11e) pour le fonctionnement de filière TREIFLE. Montant : 11.000 euros.

2009, DASES 422 G - Subvention à l'association GRADISCA (91 Savigny sur Orge) pour la mise en place du projet artistique Les Impromptus. Montant : 4.000 euros.

2009, DASES 423 G - Subvention à l'association "Handicap Infos" (9e) pour le développement d'un site internet. - Montant : 4.500 euros.

2009, DASES 424 G - Subvention à l'association "L'Orange Rouge" (19e) pour la mise en place de projets artistiques pour enfants en situation de handicap. - Montant : 3.000 euros.

2009, DASES 432 G - Subvention à l'association "La Possible Echappée" (2e) pour l'organisation d'ateliers artistiques à destination des personnes en situation de handicap. - Montant : 3.000 euros.

2009, DASES 433 G - Subvention à l'association Lire dans le noir (2e) pour l'organisation d'un prix du livre audio. Montant : 7.000 euros.

2009, DASES 440 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association "Lieu Ressource" (17e) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement du Centre Appui. - Montant : 30.000 euros.

2009, DASES 442 G - Subvention à l'association Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes (7e) pour la modernisation de l'imprimerie braille de l'association. Montant : 5.000 euros.

2009, DASES 459 G - Signature d'un avenant n°2 à la convention passée avec la fondation Casip-Cojasor pour l'extension de 29 places de son Service d'Accompagnement à la Vie Sociale situé 8 rue de Pali Kao (20e).

2009, DASES 463 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Autisme Avenir et autorisant une extension de capacité du Centre d'activités de jour de quatre places.

2009, DASES 466 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "L'Arche à Paris" (15e) autorisant une extension de capacité d'accueil de son foyer d'hébergement de quatre places.

2009, DASES 503 G - Subvention à "Les pupilles de l'Enseignement public de Paris" (PEP 75) (15e) pour le fonctionnement du "Service d'Assistance Pédagogique à Domicile"(SAPAD) . Montant : 10.000 euros.

2009, DASES 517 G - Subvention à l'association "Les Amis de la Maison Verte" (18e) pour l'équipement d'un ciné-club inclusif ouvert aux sourds et aux aveugles. - Montant : 10.000 euros.

2009, DASES 518 G - Subvention à l'Association des Familles de Traumatisés Crâniens - Ile-de-France/Paris (AFTC IDF/Paris) (14e) pour la poursuite et le développement de ses actions d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des traumatisés crâniens et de leur famille. - Montant : 7.000 euros.

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2009, DASES 426 G - Subvention à l'association "A Coeur Voix" (3e) pour l'organisation d'un concert à l'occasion de la Nuit Blanche 2000. - Montant : 2.000 euros.

Mme Véronique DUBARRY, M. Christophe GIRARD, rapporteurs.

2009, DASES 53 G - Signature d'une convention passée avec le Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 545.000 euros.

2009, DASES 485 G - Subvention à l'association AREVI (2e) pour son action à destination des victimes de l'inceste. - Montant : 2.600 euros.

2009, DASES 496 G - DF 23 G - Décision modificative n° 1 du budget annexe des établissements départementaux de l'aide sociale à l'enfance pour 2009.

2009, DASES 510 G - Signature d'une convention avec le Centre parental Aire de Famille (19e).

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2009, DAJ 13 G - Contribution au budget de fonctionnement du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de Paris pour 2009. - Montant : 12.000 euros.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2009, DF 16 G - Décision modificative n° 2 du budget d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2009.

2009, DF 17 G - Individualisation des autorisations de programme votées à la décision modificative n° 2 du Département de Paris pour 2009.

2009, DF 21 G - Modification de la délibération 2003 DF 31 G des 15 et 16 décembre 2003 fixant le mode de calcul des amortissements en M52.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2009, DASES 65 G - Participations attribuées respectivement à 6 associations, dans le cadre de conventions pour quatre d'entre elles et d'avenants conventionnels pour deux autres d'entre elles, afin de soutenir leurs actions d'accompagnement à l'insertion des publics ayant des problèmes d'addictions. - Montant total : 177.800 euros.

2009, DASES 238 G - Subvention à l'association "L'Action Musicale" (9e). - Montant : 6.100 euros.

2009, DASES 482 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association "L'EPOC" (L'Espace Psychanalytique d'Orientation et de Consultations) (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 4.500 euros.

2009, DASES 498 G - Signature d'une convention avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris portant sur le remboursement au département du coût de la vaccination contre les papillomavirus humains des consultantes des centres de vaccinations du Département de Paris.

2009, DASES 528 G - Signature d'une convention-type relative au maintien à domicile des malades atteints du Sida. Fixation des dotations attribuées au titre de l'exercice 2009 et des soldes 2008. - Montant total : 193.252 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2009, DASES 252 G - DPVI 150 G - Signature d'une convention avec l'association "R.S.I. La Ressource" (17e) pour le Centre Kirikou, pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 3.000 euros.

2009, DASES 359 G - DPVI 145 G - Signature d'une convention avec l'association "Culture 2+" (18e) pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 5.000 euros.

2009, DASES 361 G - DPVI 147 G - Signature d'une convention avec l'association "IRAEC" (18e) pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 4.000 euros.

2009, DASES 362 G - DPVI 148 G - Signature d'une convention avec l'association EOLE (18e) pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 4.000 euros.

2009, DASES 366 G - DPVI 151 G - Signature d'une convention avec l'association "Centre d'Aide d'Interactions et de Recherche ethno psychologique - CAIRPE" (18e) pour l'attribution d'une subvention au titre de la politique de la ville. - Montant : 4.000 euros.

2009, DASES 390 G - DPVI 132 G - Signature d'une convention avec l'association "Intervalle Cap" (7e) pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de la ville. - Montant : 3.000 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2009, DVD 131 G - Signature avec le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) de la convention de délégation de compétence en matière de services réguliers locaux pour les traverses de Charonne (20e), Bièvre-Montsouris (13e et 14e) et Ney-Flandre (18e et 19e).

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

2009, DDEE 80 G - Signature d'une convention avec l'association MEDICEN Paris Région (15e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.

2009, DDEE 92 G - Signature du contrat de performance avec le pôle de compétitivité MEDICEN Paris Région.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2009, DDEE 76 G - Signature d'une convention avec la Région Ile de France et la RIVP relative au projet d'aménagement de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises, 110-122 rue des Poissonniers (18e) pour l'attribution d'une subvention à la RIVP. Montant : 12.200.000 euros.

2009, DDEE 97 G - Signature d'une convention de garantie d'emprunt à hauteur de 80 %, pour le service des intérêts et l'amortissement d'un emprunt à contracter par la RIVP en vue du financement du programme d'acquisition d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises sur le terrain situé 110-122 rue des Poissonniers (18e).

M. Jean-Louis MISSIKA et **M. Christian SAUTTER**, rapporteurs.

2009, DA 2 G - Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de matériels de ménage destinés à l'ensemble des services de la Ville de Paris, du Département de Paris, aux mairies d'arrondissement et aux services disposant d'un budget annexe en 3 lots séparés. Lancement et attribution des marchés à bons de commande correspondants.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2009, DPA 58 G - Approbation du principe de construction d'une crèche collective avec logement de fonction, d'une halte-garderie et d'une PMI, 17, rue Gustave Geffroy (13e) et de la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Paris et le Département de Paris

M. Christophe NAJDOVSKI, **M. Jean-Marie LE GUEN**, rapporteurs.

2009, DDEE 19 G - Subvention à l'association Institut de Promotion des Travailleurs. Montant : 10.100 euros.

2009, DDEE 59 G - Signature d'une convention avec l'association Projets 19 pour l'attribution d'une subvention au titre de 2009. - Montant : 39.625 euros.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2009, DASES 35 G - Signature d'une convention avec l'Association Service Social Familial Migrants (ASSFAM) au titre de son service social spécialisé. - Montant : 80.000 euros.

2009, DASES 97 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Centre Alpha Choisy pour son action de formation linguistique extensive et d'accompagnement socioprofessionnel en faveur d'allocataires parisiens du RSA. Montant : 31.000 euros.

2009, DASES 341 G - Signature d'une convention avec l'association Chômeurs et Précaires de Paris pour son action d'aide à l'accès aux droits de personnes en situation de précarité. Montant : 41.400 euros.

2009, DASES 343 G - Subvention à l'Association alphabétisation et enseignement pour Adultes (ALEA) pour son action de formation linguistique extensive - Montant : 1.500 euros.

2009, DASES 455 G - Subvention à six associations pour huit actions de formation sociolinguistique extensive dans des sites de la politique de la ville. Signature d'une convention annuelle d'objectifs avec les associations l'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (L'ACORT), Centre Alpha Choisy et Crescendo. - Montant total : 31.000 euros.

2009, DASES 475 G - Signature d'une convention annuelle d'objectifs avec l'association Fort de Café pour son action d'aide à l'insertion et de redynamisation de personnes en situation d'exclusion dans un site de la politique de la ville. - Montant total : 21.000 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2009, DAJ 24 G - Communication aux Conseillers de Paris siégeant en formation de Conseil général relative à la liste des marchés notifiés aux mois d'août et septembre 2009.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. Daniel ASSOULINE, M. David ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Dominique BERTINOTTI, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, Mme Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, M. Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Michel CHARZAT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, M. Alain DESTREM, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de

TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGO, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés : Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CHARON, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, Mme Catherine DUMAS, Mme Mireille FLAM, Mme Danièle GIAZZI, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Christine LAGARDE, Mme Katia LOPEZ, M. Daniel MARCOVITCH, Mme Firmine RICHARD, M. Richard STEIN, M. Philippe TORRETON.

Sommaire

Ouverture de la séance.	214	2009, DASES 513 G - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention avec la CPAM de Paris relative aux actions de dépistage et d'éducation bucco-dentaires réalisées par l'Institut de Prophylaxie Dentaire Infantile.	238
Adoption d'un compte rendu.	214	2009, DFPE 20 G - Signature d'une convention passée avec l'association "Horizons" pour l'attribution d'une subvention relative à l'hôpital Mère enfant de l'Est Parisien (11e). - Montant : 450.000 euros.	238
2009 DF 18 G - Communication de M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, sur les orientations budgétaires.	214	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. visant à demander à M. le Maire de Paris de confirmer son opposition à la légalisation de la consommation de cannabis.	239
2009, SG 3 G - Signature du contrat particulier entre le Département de Paris et la Région Ile-de-France. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la création d'un Institut de Recherche sur les métropoles durables. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien renforcé à la création et au développement d'entreprises innovantes. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux mutations environnementales et favoriser l'égalité sociale et territoriale.	214	Suspension et reprise de la séance.	242
2009, DDEE 89 G - Signature d'une convention avec l'association de préfiguration de la régie de quartier du 12e arrondissement pour l'attribution d'une participation. Montant : 46.000 euros.	229	Suspension et reprise de la séance.	242
2009, DDEE 87 G - Signature d'une convention avec le 104, établissement artistique de la Ville de Paris, prévoyant l'attribution d'une subvention pour la création d'une pépinière d'entreprises. Montant : 600.000 euros.	230	Suspension et reprise de la séance.	243
2009, DDEE 94 G - Signature d'une convention avec l'AP-HP prévoyant l'attribution d'une subvention pour la plateforme de partenariats industriels de l'hôpital Saint Louis. Montant : 145.000 euros.	232	2009, DASES 486 G - Signature d'un avenant n° 11 à la convention du 31 décembre 1998 conclue avec le GIP "Samu social de Paris" fixant la participation du Département de Paris au budget du GIP au titre de 2009. Signature d'un avenant n° 4 à la convention constitutive du GIP "Samu social de Paris". ...	244
2009, DDEE 57 G - Signature d'une convention avec l'association "France Energie Emploi" pour l'attribution d'une subvention au titre de 2009. - Montant : 50.100 euros.	233	2009, DASCO 57 G - Dotations des collèges pour 2010 - Montant total : 14.933.842 euros.	246
2009, DASES 495 G - Signature d'une convention avec l'association "Centre d'Accueil Saint Germain", pour l'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes, pour le Centre d'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer Saint-Germain (6e).	234	Modification de la composition de la 8e Commission.	246
2009, DASES 411 G - Subvention à l'association Bête à Bon Dieu Production (10e) pour l'organisation d'actions artistiques et citoyennes à destination des personnes en situation de handicap auditif.	235	Adoption par un vote global de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.	246
2009, DASES 468 G - Signature d'une convention pluriannuelle avec le groupement d'intérêt public Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris relative à la participation financière du Département de Paris au titre des années 2010, 2011, 2012.	236	Clôture de la séance.	246
2009, DASES 124 G - Subvention à 7 associations dans le cadre de conventions afin de contribuer au projet Prévention Alcool Jeunes. - Montant total : 102.500 euros.	237	Votes spécifiques.	246
		Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	246
		Liste des membres présents.	249

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT